

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

Langue: Français
Original : Français



BURUNDI

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

RAPPORT D'EVALUATION

**DEPARTEMENT OPERATION PAYS
REGION CENTRE**

**OCCC
Mai 2004**

TABLE DES MATIERES

FICHE DE PROJET, EQUIVALENCES MONETAIRES, POIDS ET MESURES, EXERCICE BUDGETAIRE, LISTES DES TABLEAUX, LISTE DES ANNEXES, LISTE DES ABREVIATIONS, INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES, MATRICE DU CADRE LOGIQUE, RESUME ANALYTIQUE : pages i-xi

I.	HISTORIQUE ET ORIGINE DU PROJET	1
II.	SECTEUR	2
III.	SOUS – SECTEUR	3
	3.1 Principales Directions concernées par le projet	3
	3.2 Les contraintes du sous-secteur	9
	3.3 Programme de renforcement des capacités du Gouvernement	10
	3.4 Interventions des bailleurs de fonds	11
IV.	LE PROJET	12
	4.1 Conception et bien-fondé du projet	12
	4.2 Domaines du projet et structures bénéficiaires	13
	4.3 Contexte stratégique	13
	4.4 Objectif du projet	14
	4.5 Description du projet	14
	4.6 Impact sur l’environnement	23
	4.7 Coût du projet	24
	4.8 Sources de financement et calendrier des dépenses	25
V.	EXECUTION DU PROJET	26
	5.1 Organe d'exécution	26
	5.2 Dispositions institutionnelles	27
	5.3 Calendrier d'exécution	27
	5.4 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services	28
	5.5 Dispositions relatives aux décaissements	30
	5.6 Suivi et évaluation	30
	5.7 Rapports financiers et rapports d'audit	31
	5.8 Coordination des bailleurs de fonds	31
VI.	DURABILITE ET RISQUES DU PROJET	32
	6.1 Charges et coûts récurrents	32
	6.2 Durabilité des effets du projet	32
	6.3 Principaux risques et mesures d'atténuation	32
VII.	AVANTAGE DU PROJET	33
	7.1 Avantages économiques et sociaux	33
	7.2 Impacts sur les thèmes transversaux	33
VIII.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	34
	8.1 Conclusions	34
	8.2 Recommandations	35

Le présent rapport a été rédigé par A.A. BA à la suite d’une mission d’évaluation qu’il a effectuée au Burundi du 9 au 20 février 2004. Pour toute information complémentaire, s’adresser à MM. L.B.S. CHAKROUN, Directeur, OCCC, (Poste 20 33) ; E.C. ANUSIONWU, Chef Opérations Pays, OCCC (Poste 21 62), A. BA, Economiste supérieur (Poste 28 87).

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

B.P. 323, 1002 Tunis Belvédère,
Tunisie
Tél. : (216) 71 333 511, Fax : (216) 71 332 806

FICHE DU PROJET

Date: mars 2004

Les renseignements ci-dessous ont pour but de fournir quelques indications générales à tous les fournisseurs, entrepreneurs, consultants et autres personnes s'intéressant à la fourniture de biens, travaux et services au titre des projets approuvés par les Conseils d'Administration du Groupe de la Banque. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'organe d'exécution de l'emprunteur.

1. **Pays** : République du Burundi
2. **Titre du projet** : Projet de renforcement des capacités institutionnelles
3. **Lieu d'implantation** : Bujumbura
4. **Donataire** : République du Burundi
5. **Organe d'exécution** : Cellule d'exécution du Projet (CEP), au sein du Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction.
6. **Description du projet** : Les principales composantes du projet sont :
 - A. Renforcement de la gestion macroéconomique ;
 - B. Renforcement de la programmation et la gestion des investissements publics ;
 - C. Appui à la mise en place de l'observatoire de l'emploi et aux compétences nationales de formation en cours d'emploi
 - D. Gestion et suivi du projet.
7. **Coût du projet** : 2,24 millions d'UC
 - (i) Coût en devises : 1,70 million d'UC
 - (ii) Coût en monnaie locale : 0,54 million d'UC

8. Don du Fonds africain de développement

FAD	:	2,13 millions d'UC
-----	---	--------------------

9. Autres sources

Gouvernement	:	0,11 million d'UC
--------------	---	-------------------

10. <u>Date d'approbation probable</u>	:	juillet 2004
---	---	--------------

11. <u>Date démarrage et durée du projet</u>	:	octobre 2004 pour 3 ans
---	---	-------------------------

12. Acquisition des biens et services**Assistance technique**

Un bureau d'étude sera recruté sur la base d'une liste restreinte en vue de fournir les services de consultation. Les consultants requis pour un montant de 0,71 million d'UC concernent - Composante A : un expert macro-économiste (3 mois), un expert en gestion de la dette (3 mois), un expert informaticien (3 mois), Composante B : un expert en programmation des investissements publics (12), un expert informaticien (3), deux experts en planification de projet (12 et 10 mois), Composante C : un expert pour appuyer la mise en place de l'ONEF (12 mois) et un expert en gestion des ressources humaines (12 mois).

Equipements, fournitures et divers

Les marchés de fourniture d'équipement informatique (ordinateurs et accessoires, serveurs, imprimantes, photocopieuses) d'une valeur de 0,32 million d'UC seront attribués conformément aux procédures d'Appel d'offres international (AOI). Les marchés de fourniture de matériel roulant et de mobiliers de bureau, pour un montant de 0,11 million d'UC seront attribués conformément aux procédures d'appel d'offres national (AON).

Le marché de fourniture du logiciel de la dette d'un montant de 0,08 million d'UC sera passé sur la base d'un gré à gré avec la CNUCED. Ce gré à gré se justifie par le fait que la Direction de la trésorerie utilise actuellement le logiciel de gestion de la dette de la CNUCED qui devra dans le cadre du projet être mis à jour.

Formation

Le même bureau, recruté pour fournir l'assistance technique, aura également en charge de l'exécution et du suivi du programme de formation. Le choix d'un seul bureau d'étude répond au souci de continuité et de cohérence dans l'exécution du projet. Les services logistiques, pour l'organisation des séminaires locaux de formation d'un montant 0,03 million d'UC, seront acquis sur la base d'une convention cadre passée directement avec le Centre de perfectionnement et de formation (CPF). Les ressources affectées à la formation extérieure vont couvrir l'achat de billets d'avion, les per-diem, et le paiement de centres de formation qui seront sélectionnés sur la base de listes restreintes. Le bureau d'étude mettra en place un système de suivi-évaluation de la formation de manière à mesurer son impact sur les performances des bénéficiaires.

Fonctionnement

Les divers autres biens destinés au fonctionnement (frais de maintenance informatique, indemnités, assurances, frais d'entretien, communication et frais généraux) d'une valeur globale de 0,10 million d'UC seront acquis selon la procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national. Chaque marché étant d'un montant inférieur à 10 000 UC.

Audit

Les prestations d'audit annuel des comptes du projet ainsi que la mise en place du système comptable et la formation du comptable qui sont estimés à 0,10 million d'UC feront l'objet d'un appel d'offres sur la base d'une liste restreinte de cabinets d'audit, et la procédure de sélection sera basée sur la comparabilité des propositions techniques et le choix de l'offre financière la moins « disante ».

EQUIVALENCES MONÉTAIRES

(février 2004)

1UC	=	1,48674 \$ EU
1UC	=	1570,00 Fbu
1\$EU	=	1056,00 Fbu

POIDS ET MESURES

Système métrique

ANNEE FISCALE

1^{er} janvier – 31 décembre

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableaux</u>	<u>Pages</u>
3.1 Répartition des effectifs par structure et par catégorie	9
4.1 Coûts estimatifs par composante	24
4.2 Coûts estimatifs par catégorie de dépense	24
4.3 Sources de financement	25
4.4 Calendrier des dépenses par composante	25
4.5 Calendrier des dépenses par source de financement	25
5.1 Calendrier prévisionnel d'exécution du projet	27
5.2 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services	29

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexes</u>	<u>Nombre de pages</u>
Annexe 1 Carte administrative du Burundi	1
Annexe 2 Organigramme de l'organe d'exécution	1
Annexe 3 Calendrier détaillé d'exécution du projet	1
Annexe 4 Tableau détaillé des coûts	5
Annexe 5 Terme de référence des experts	8

SIGLES ET ABBREVIATIONS

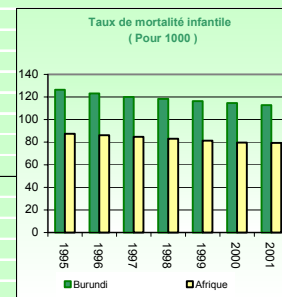
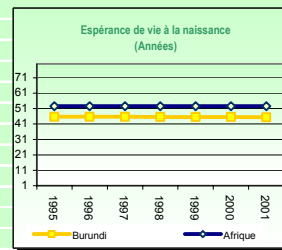
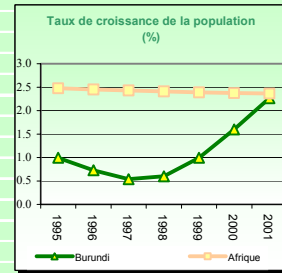
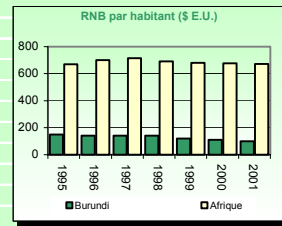
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Budget extraordinaire d'investissement
CEP	Centre de formation professionnelle
DE	Direction de l'emploi
DGD	Direction générale des dépenses publiques
DP	Direction de la planification
DPR	Direction de la programmation
DT	Direction de la Trésorerie
DTS	Droits de tirages spéciaux
FAD	Fonds africain de développement
FBU	Franc burundais
FDD	Forces de défense de la démocratie
FMI	Fonds monétaire international
FNL	Forces nationales de libération
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et croissance
ISTEEBU	Institut des statistiques et des études économiques du Burundi
ITS	Ingénieur technique des statistiques
ISE	Ingénieur statisticien économiste
MF	Ministère des finances
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MPDR	Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction
MT	Ministère technique
MTPE	Ministère des travaux publics et de l'équipement
MTSS	Ministère du travail et de la sécurité sociale
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
PCT	Programme de coopération technique
PDP	Programme des dépenses publiques
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PIPC	Programme Intérimaire Post –conflit
PIT	Programme d'investissement triennal
PNRCBG	Programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
PSU	Programme social d'urgence
RDC	République Démocratique du Congo
SCN	Système de comptabilité nationale
UC	Unité de compte du Groupe de la Banque africaine de développement
UE	Union européenne

BURUNDI: INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Burundi	Afrique	Pays en développement	Pays développés
Indicateurs de Base					
Superficie (000 Km ²)		28	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2003	6.8	849.4	4 940.3	1 193.9
Population urbaine (% of Total)	2003	10.3	38.6	40.4	76.0
Densité de la population (au Km ²)	2003	245.2	28.3	61.0	21.9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2002	100	662	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	2001	52.8	43.3
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2001	50.5	35.1
Valeur de l'Indice de développement humain	2001	0.331	0.475	0.634	0.916
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2001	171	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	45.0	32.2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2003	3.3	2.2	1.5	0.2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2003	6.5	3.9	2.9	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2003	46.5	42.0	32.4	18.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2003	2.9	3.3	5.1	14.3
Taux de dépendance (%)	2003	96.2	85.8	61.1	48.3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2003	95.4	99.0	103.3	94.7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2003	23.5	23.8	26.9	25.4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2003	41.3	50.7	64.5	75.7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2003	41.8	51.8	66.3	79.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2003	44.6	37.0	23.4	10.9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2003	20.4	15.2	8.4	10.3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2003	105.7	80.6	57.6	8.9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2003	184.6	133.3	79.8	10.2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1998	1,300	641	491	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2003	6.7	4.9	2.8	1.6
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1989	8.7	...	56.0	70.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1993	6.0	36.7	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1991	21.1	105.8	98.0	782.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	1994	24.0	38.0	58.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	58.0	60.4	72.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	1999	80.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	1993	48.3	60.5	44.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2001	11.4	5.7
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	1999	101.8	105.4	157.0	24.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2000	80.0	63.5	82.0	93.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	1996	57.0	58.2	79.0	90.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1996	38.0	25.9	31.0	...
Apport journalier en calories par habitant	2000	1 605	2 408	2 663	3 380
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	0.6	3.3	1.8	6.3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2000/01	65.0	89.2	100.7	102.3
Primaire - Filles	2000/01	58.0	83.7	94.5	101.9
Secondaire - Total	1999	7.1	40.7	50.9	99.5
Secondaire - Filles	1999	6.1	34.5	45.8	100.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1998	51.7	40.9	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2003	48.5	36.9	26.6	1.2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2003	41.5	27.1	19.0	0.8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2003	54.9	43.1	34.2	1.6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	3.9	3.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2000	30.0	6.0	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	0.4	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	19.0	4.0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1997	...	1.1	2.1	12.5

Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes: n.a. Non Applicable; ... Donnée non disponible.



Pays : Burundi

Nom du projet : projet de renforcement des capacités institutionnelles

Date de mise à jour : mai 2004

Equipe de conception : A.BA

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p>Objectif sectoriel du projet</p> <p>Contribuer à renforcer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques</p>	<p>1.1 Le DSRP est exécuté de manière satisfaisante et constitue effectivement un outil de programmation et de suivi des actions de lutte contre la pauvreté à partir de fin 2006;</p> <p>1.2 Les outils de prévisions macro-économiques sont renforcés (dont le modèle de cadrage macroéconomique) et effectivement utilisés par la DP pour les besoins de planification économique à partir de 2005</p> <p>1.3 Un système adéquat et opérationnel de programmation des investissements publics est mis en place (système d'évaluation, critères de sélection des projets, procédures d'arbitrage) avant fin 2006</p> <p>1.4 Une méthodologie pertinente de budgétisation - programmation ainsi qu'un système de suivi-évaluation des investissements publics est la mise en place avant fin 2005 ;</p> <p>1.5 Le taux d'exécution du PIP s'améliore régulièrement à partir de fin 2005;</p> <p>1.6 Un fichier de projets est mis en place et effectivement utilisés par la DPR et les Cellules sectorielles de planification du MINAGRIE et du MPTE avant fin 2005.</p>	<p>1.1 Rapports d'activités du projet</p> <p>1.2 Rapports annuels sur l'exécution des budgets consolidés d'investissement de la DGP</p> <p>1.3 Rapports d'activités du projet</p> <p>1.4 Rapports annuels sur l'exécution des budgets consolidés d'investissement</p> <p>1.5 Statistiques des comptes nationaux</p> <p>1.6 Rapport d'activités du projet</p>	
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <p>1. Développer et consolider les compétences en matière de planification macro-économique,</p> <p>2. Renforcer la programmation des investissements publics</p> <p>3. Appuyer le système de production statistique</p> <p>4. Améliorer la gestion de la dette</p>	<p>1.1 Cadres et personnel d'appui ont été formés en informatique et maîtrisent les notions essentielles des logiciels de bases (World, Excel,) en 2005 ;</p> <p>1.2 Des bases de données sur le suivi-évaluation des projets du PIP et sur la dette sont disponibles et opérationnelles en 2005 ;</p> <p>1.3 Le PIP est conçu selon les critères respectant les priorités macro-économiques et sectorielles du Gouvernement, à partir de 2006,</p> <p>1.4 Les comptes macro-économiques et les indicateurs de suivi de la pauvreté sont produits régulièrement à partir fin 2005 ;</p> <p>1.5 Le logiciel de gestion de la dette est mis à jour et les cadres ont été formés sur la nouvelle version en 2005 ;</p>	<p>1.1 Rapports d'activités du projet ;</p> <p>1.2 Rapports d'activités du MPDR ;</p> <p>1.3 Rapports d'activités du MPDR</p> <p>1.4 Statistiques nationales</p> <p>1.5 Rapports d'activités du projet</p> <p>1.6 Rapports d'activités du MPDR</p>	<p>Volonté politique du Gouvernement de poursuivre les réformes</p> <p>L'environnement socio-politique reste stable</p> <p>La mobilité des cadres est maîtrisée</p>

Pays : Burundi

Nom du projet : projet de renforcement des capacités institutionnelles

Date de mise à jour : mai 2004

Equipe de conception : A. BA, Economiste, OCCC

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p>Résultats</p> <p>1.1. La gestion des invest. publics est satisfaisante</p> <p>1.2. Des procédures de travail sont définies en faveur de la cohérence entre la programmation du PIP et la dette</p> <p>1.3. Un meilleur suivi de la dette est assuré</p> <p>1.4. L'appareil statistique est plus performant</p> <p>1.5. Un meilleur suivi la pauvreté est assuré</p> <p>1.6. Des équipements informatiques adéquats sont acquis par les structures concernées par le projet</p>	<p>1.1 Les taux d'exécution du PIP évoluent favorablement à partir de 2006;</p> <p>1.2 Le PIP est conçu selon les critères respectant les priorités macro-économiques et sectorielles du Gouvernement à partir de 2006 ;</p> <p>1.3 Des bases de données cohérentes sur la dette sont mises en place avant fin 2005,</p> <p>1.4 Les indicateurs économiques et sociaux sont disponibles régulièrement à partir de fin 2005</p> <p>1.5 Le profil de la pauvreté mis à jour régulièrement à partir de 2005</p> <p>1.6 Le matériel informatique et matériel roulant acquis en 2005</p>	<p>1.1 Rapports annuels du Ministère de la planification</p> <p>1.2 Rapports annuels du Ministère de la planification</p> <p>1.3 Statistiques de la Direction de la Trésorerie</p> <p>1.4 Publications de l'ISTEEBU</p> <p>1.5 Publications de l'ISTEEBU</p> <p>1.6 Rapport d'activités du projet</p>	<p>La contrepartie nationale est mise à la disposition du projet.</p>

Pays : Burundi

Nom du projet : projet de renforcement des capacités institutionnelles

Date de mise à jour : mai 2004

Equipe de conception : A.BA, Economiste, OCCC

<u>Hierarchie des Objectifs</u>	<u>Indicateurs Objectivement Vérifiables</u>			<u>Moyens de Vérification</u>	<u>Hypothèses Importantes et Risques</u>	
<u>Activités Clés</u>	Ressources budgétaires (en millions UC)					
		FAD	GVT	Total		
a) Recrutement des consultants		0,71		0,71	1.1 Situation des décaissements et rapports d'audits	1.1 La contrepartie nationale est mise à la disposition du projet
b) Exécution de la formation		0,71		0,71	1.2 Rapports trimestriels d'avancement du projet et rapports de supervision	1.2 Les assistants techniques sont recrutés dans les délais
c) Acquisition des équipements		0,51		0,51		
d) Audit		0,10		0,10		
e) fonctionnement		0,10	0,11	0,21		
	Total	2,13	0,11	2,24		

RESUME ANALYTIQUE

- 1. Bénéficiaire** : République du Burundi
- 2. Organe d'exécution** : CEP au sein du Ministère de la planification
- 3. Secteur** : Multisectoriel

4. Historique du projet

Le Burundi a élaboré un programme triennal (2004-2006) soutenu par une facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui a été approuvée par le Conseil du FMI en janvier 2004. Le Gouvernement a également finalisé en mars 2002, le DSRP-I qui constitue le cadre de référence du programme d'urgence du Gouvernement. qui couvre les quatre volets suivants: (i) appui au budget et à la balance des paiements ; (ii) programme de renforcement des capacités nationales pour une bonne gouvernance (PNRCBG); (iii) réhabilitation des sinistrés ; et (iv) désarmement, démobilisation, réinsertion et réformes des forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement est conscient que la réalisation des objectifs du programme d'urgence passe nécessairement par la reconstruction et la modernisation de l'administration qui a été durement éprouvée par la crise socio-politique qui persiste depuis octobre 1993. C'est ainsi qu'il s'est engagé à mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités qui porte sur des actions coordonnées de formation et d'acquisition d'équipements en faveur des institutions chargées de la gestion économique et de la société civile. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adressé une requête, en avril 2003, à la Banque pour solliciter son appui au financement de ce programme.

5. Objet du don

La contribution du FAD d'un montant de 2,13 millions d'UC sous forme de don servira à financer les coûts en devises qui s'élèvent à 1,70 millions d'UC et 79 % des coûts en monnaie locale de 0,54 million d'UC, soit 95 % du coût total du projet, à l'exclusion des droits de douane et taxes.

6. Objectifs du projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à renforcer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques. Plus spécifiquement, le projet vise à développer et consolider les compétences en matière de planification macro-économique, de programmation des investissements publics et de renforcement du système statistique en mettant l'accent sur la valorisation des ressources humaines, l'amélioration des procédures et la modernisation des outils de travail.

7. Description du projet

Les composantes du projet sont:

- A Renforcement de la planification économique et de la gestion de la dette ;
- B. Renforcement de la programmation et la gestion des investissements publics ;
- C. Appui à la mise en place de l'observatoire de l'emploi et aux compétences nationales de formation en cours d'emploi ;
- D. Gestion et suivi du projet.

8. Coût du projet

Le coût du projet, net de taxes et de droits de douanes, est évalué à 2,24 millions d'UC dont 1,70 million en devises et 0,54 million en monnaie locale.

9. Sources de financement

Le projet sera financé par le FAD à hauteur de 2,13 millions d'UC, soit 95 % du coût total du projet, net des droits de douanes et de taxes. Le Gouvernement Burundais contribuera pour 0,11 million d'UC, soit 5 % du coût du projet.

10. Exécution du projet

Les activités du projet se dérouleront sur trois ans, à partir de l'entrée en vigueur du don prévu en octobre 2004. L'organe d'exécution du projet est la Cellule d'exécution du projet (CEP) qui sera créée au sein du Ministère de la planification. Sous la responsabilité d'un Coordinateur, la CEP aura en charge le suivi des activités du projet ainsi que le renforcement de la coordination avec les actions des autres bailleurs intervenant dans le domaine du renforcement des capacités. Un Comité de pilotage composé des directions concernées par le projet sera également mis en place. Il jouera le rôle d'une structure d'impulsion, d'orientation, de validation et de contrôle des activités du projet.

11. Conclusions et recommandations

11.1 Conclusions

Le Burundi est, depuis octobre 1993, confronté à une profonde crise socio-politique qui a eu des conséquences sévères sur le tissu économique et social du pays. Les capacités institutionnelles du pays se sont érodées au fil du temps se traduisant par la désorganisation de l'administration, la démotivation des agents de l'Etat ainsi que la vétusté et l'obsolescence des outils de travail. Cette situation s'est aggravée par un déficit de programme de formation et de recyclage des cadres. C'est pour enrayer les effets cumulés de la détérioration de la situation et de la désorganisation de l'appareil administratif du pays que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour relancer la croissance économique. Le présent projet s'inscrit dans cette optique et sa mise en œuvre contribuera à la réalisation de cet objectif. Il constitue également une réponse aux efforts engagés par le Gouvernement qui a payé intégralement les échéances courantes de 2003 qui s'élevaient à 6,46 millions de dollars EU. Il a également payé 20% du stock des arriérés, soit 6,24 millions de dollars ainsi que les échéances courantes de février et d'avril 2004 pour un montant total de 3,29 millions de dollars EU. La stratégie de la Banque vise à trouver une solution au problème des arriérés qui permettra de reprendre pleinement sa coopération avec le Burundi et de faciliter son accès à l'initiative PPTE. Le présent projet s'inscrit dans ce cadre et constitue un instrument de renforcement du dialogue sur les arriérés avec le Gouvernement.

11.2 Recommandations

Il est recommandé d'octroyer au Gouvernement de la République du Burundi un don FAD n'excédant pas 2,13 millions d'UC pour financer le présent projet.

I. HISTORIQUE ET ORIGINE DU PROJET

1.1 Les crises politiques récurrentes qui ont jalonné l'histoire récente du Burundi ont eu de graves conséquences sur la situation économique et sociale à travers une dégradation profonde des capacités institutionnelles du pays consécutive à l'ampleur des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. La destruction massive des moyens de production ainsi que le climat d'insécurité permanente qui a prévalu depuis plus d'une décennie ont handicapé les performances économiques du pays. Par ailleurs, la crise politique a amplifié la vulnérabilité de l'économie et des conditions de vie des populations se traduisant par l'accélération de la pauvreté et la marginalisation des groupes sociaux les plus démunis. Dans le cadre des négociations inter-burundaises d'Arusha, les différents acteurs politiques ont convenu que la situation de crise que connaît le pays résulte principalement d'un déficit de gouvernance, en particulier, dans les domaines politique et économique. C'est ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles dont la faiblesse constitue une entrave majeure à la bonne gestion du développement économique du pays a été retenu en tant que priorité du Gouvernement de transition.

1.2 Suite aux progrès enregistrés au niveau du dialogue politique, le Gouvernement burundais a élaboré, sur la période 2002-2003, un programme intérimaire post-conflit soutenu par le FMI et par un Crédit de relance économique de la Banque mondiale. L'exécution de ce programme a été jugée satisfaisante par les Institutions de Bretton Woods en dépit des multiples contraintes de l'administration. Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré un document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I) qui a été approuvé, en mars 2002, par le Conseil des ministres. Les principaux axes du DSRP-I sont : (i) la réhabilitation et le renforcement de la qualité des services sociaux de base (éducation et santé) ; (ii) la restauration de la stabilité du cadre macro-économique pour asseoir les conditions d'une croissance en faveur des pauvres ; (iii) la promotion de la réinsertion des sinistrés du conflit et des groupes démunis dans le circuit économique ; (iv) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA ; (v) la promotion du rôle de la femme dans le développement ; et (vi) le renforcement du processus de paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance.

1.3 Dans le cadre de ses consultations avec les partenaires au développement, le Gouvernement a formulé un programme de renforcement des capacités nationales pour une bonne gouvernance (PNRCBG) qui lie la problématique du renforcement des capacités nationales à celle de la gouvernance politique et économique. Le PNRCBG qui est conforme aux orientations du DSRP-I vise à créer un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la promotion du dialogue social et de la transparence dans la gestion des ressources publiques pour améliorer durablement les conditions de vie des populations. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adressé une requête, en avril 2003, à la Banque pour solliciter son appui au financement de ce programme. Sur la base de la stratégie définie dans la Note de dialogue 2003-2004 et qui consiste, entre autres, à fournir, un appui institutionnel pour renforcer les capacités de gestion macro-économique plus particulièrement en ce qui concerne la dette, la Banque a répondu favorablement à la requête du Gouvernement.

1.4 Le présent projet a fait l'objet d'une mission de préparation en juin 2003 et d'une mission d'évaluation en février 2004 qui ont permis de collecter les données économiques et financières récentes sur le pays et de faire le point sur la situation des capacités institutionnelles avec les autorités ainsi que sur les interventions des partenaires au développement dans ce domaine.

Performances des projets similaires

1.5 La Banque n'a pas encore financé de projets d'appui institutionnel au Burundi. Cependant, elle a soutenu des opérations similaires en RDC et au Rwanda qui sont des pays post conflit. En RDC, les deux projets d'appui institutionnel approuvés en 2001 et 2002 sont encore en cours d'exécution, ce qui ne permet pas de prendre du recul pour tirer des leçons de cette expérience. Au Rwanda, deux projets ont été également approuvés respectivement en 1997 et en 2001. Le premier projet qui a été clôturé en juin 2002 avait pour objet de renforcer les capacités de gestion économique et la rationalisation du processus de programmation du PIP en mettant l'accent sur la formation des cadres et sur la fourniture d'une assistance technique de haut niveau. Bien que le rapport d'achèvement du projet ne soit pas encore élaboré, il ressort des différentes missions de supervision du projet que les principaux problèmes rencontrés dans son exécution sont relatifs à : (i) la faiblesse des capacités se traduisant par des dérapages importants notamment au niveau de l'exécution du volet de la formation ; (ii) manque d'application, dès le démarrage du projet, d'un système comptable approprié ; et (iii) défaillance des structures de formation au niveau national entraînant le recours systématique à des centres de formation à l'étranger qui allonge la durée des projets.

1.6 Tirant les leçons de cette expérience, le présent projet intègre, dans sa conception, les éléments visant à atténuer ces différentes contraintes. C'est ainsi que : (i) la Cellule d'exécution du projet disposera des moyens humains adéquats et la période d'exécution du projet sera de trois ans afin d'atténuer les recours successifs aux prorogations de la date de clôture du projet ; (ii) la mise en place d'un système comptable par un cabinet d'audit dès le démarrage du projet afin de faciliter le suivi financier du projet; et (iii) le renforcement d'une structure locale de formation pour faciliter l'exécution du programme de formation prévue dans le cadre du projet. Cet appui va également contribuer à pérenniser les compétences nationales dans le domaine de la formation et soutenir la réforme de la fonction publique qui comporte un volet important de perfectionnement du personnel de l'administration.

II. SECTEUR

Administration publique

2.1 Le secteur public au Burundi est parmi les plus importants secteurs de l'économie du pays, sa contribution au PIB a été de l'ordre de 21,5% sur les cinq dernières années. Le cycle répétitif de violence a eu des conséquences néfastes sur les capacités institutionnelles et les ressources humaines de l'administration. La crise a occasionné d'importantes pertes de cadres expérimentés et compétents, de matériel et de capacités d'archivage. La mémoire institutionnelle du pays a été largement entamée par la désorganisation quasi-totale de l'administration. La précarité des conditions de travail, caractérisée notamment par le faible niveau de rémunération, le sous-équipement des départements ministériels ainsi que l'absence d'un système permanent de formation et de recyclage, pèse sur la motivation des cadres qui sont restés en place. Parmi ceux-ci, les plus compétents sont à la recherche d'opportunités meilleures. Pour faire face au déficit en personnel, des jeunes diplômés fraîchement sortis de l'université sont intégrés dans l'administration sans toutefois bénéficier d'un système approprié d'encadrement et de motivation.

2.2 L'administration centrale qui comprend les ministères et établissements publics à caractère administratif, présente de multiples facteurs de dysfonctionnement qui limitent sa performance en matière de gestion économique. Parmi ces facteurs figurent : (i) le faible niveau de qualification au sein de la Fonction publique qui soulève le problème de l'efficacité de l'administration ; (ii) un déséquilibre manifeste dans la répartition sectorielle des agents : sur 39713 agents 24823 soit près de 62% sont des enseignants ; (iii) la forte mobilité du personnel qui n'est pas de nature à favoriser la pérennisation et la capitalisation de l'expérience au sein des départements ministériels ; (iv) le manque de définition claire des fonctions et tâches au niveau des départements ministériels. Le chevauchement des missions assignées aux départements économiques est à l'origine de la dispersion des efforts et des doubles emplois. De même, la faiblesse des liens fonctionnels entre les structures administratives ainsi que la quasi- inexistence des procédures de travail sont également des facteurs de frein à l'efficacité de l'administration.

2.3 Pour faire face à ces contraintes et renforcer la coordination entre les différentes structures administratives, le Gouvernement s'est engagé, en 2002, dans le cadre du programme 2002-2003 conclu avec les Institutions de Bretton Woods, à reformer la fonction publique avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds. L'objectif de la réforme vise à assurer une plus grande maîtrise des effectifs ainsi que la mise en place d'un dispositif de réorganisation institutionnelle et de gestion des ressources humaines en faveur d'un nouveau statut des fonctionnaires et un schéma directeur d'informatisation de la fonction publique. A cet effet, le Gouvernement a lancé un recensement des effectifs de la fonction publique en juin 2003 avec l'appui de l'Union européenne et a entamé le développement d'un système de gestion et de rationalisation des dépenses salariales.

III. SOUS-SECTEUR

3.1 Principaux départements ministériels concernés par le projet

3.1.1 Sur le plan organisationnel, la gestion économique, la mobilisation des ressources extérieures et la coordination de l'aide sont conjointement assurées par le Ministère des finances et le Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction (MPDR).

3.1.2 *Le Ministère des finances* est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique financière de l'Etat ainsi que de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures. A ce titre, il assure la préparation du budget général de l'Etat, en collaboration avec le Ministère de la planification.

3.1.3 *le Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction (MPDR)*. a en charge la formulation, la programmation, le suivi et l'évaluation des investissements publics ainsi que l'élaboration des stratégies et plans de développement économique et social du pays. Le Ministère de la planification est également chargé de participer à la promotion du secteur privé et d'établir des prévisions macroéconomiques. La fonction de coordination incombe à ce ministère, notamment au niveau de la programmation, du suivi, de l'évaluation, de la négociation des programmes et projets de développement ainsi que de la coordination des appuis extérieurs. Dans ses activités de programmation des investissements, en particulier, il travaille en étroite collaboration avec les cellules de planification des ministères techniques sectoriels, notamment ceux de l'agriculture et élevage, des travaux publics et de l'équipement, de la santé et de l'éducation.

3.1.4 *Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage* a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il est chargé dans ce cadre de concevoir en liaison avec le Ministère de la planification économique les programmes d'investissements publics, d'en suivre la mise en œuvre et de procéder à l'établissement du bilan d'exécution de ces programmes.

3.1.5 *Le Ministère des travaux publics et de l'équipement (MTPE)* a pour missions principales, entre autres de : (i) concevoir et exécuter la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme, de bâtiments publics, d'équipements, de logements et des routes, (ii) assurer le développement du réseau routier en vue de favoriser le désenclavement du pays ; (iii) assurer la coordination de toutes les activités entreprises par d'autres intervenants dans le secteur des routes, et en matière d'équipement dans les centres urbains.

3.1.6 *Le Ministère du travail et de la sécurité sociale (MTSS)* a pour entre autres missions principales de concevoir la politique du Gouvernement en matière de travail et de la sécurité sociale, d'élaborer des stratégies visant la promotion de l'emploi et le développement des ressources humaines pour les secteurs régis par le Code du travail, assurer le contrôle de l'application de la législation du travail et de la sécurité sociale.

3.1.7 Les directions de service et Organismes concernés par le projet relèvent des principaux ministères ci-dessus énumérés. Il s'agit de :

a) **La Direction de la Planification (DP)**

3.1.8 Les activités de cette direction sont régies par le décret présidentiel n°100/060 du 26 août 1998 portant organisation du Ministère de la planification. La DP a pour principales missions de : (i) définir les stratégies de développement à moyen et long termes ; (ii) préparer le plan quinquennal de développement économique et social ; (iii) préparer la planification macroéconomique et la prospective ; (iv) élaborer la planification des ressources humaines et de la Population ; (v) procéder à la planification régionale et à la planification de l'assistance technique ; (vi) faire la prévision et assurer la collecte des données concernant l'évolution à moyen et long termes de l'économie du pays et des relations économiques internationales. Pour accomplir ses missions, la Direction de la planification est organisée en trois services : le Service de la planification macroéconomique, le Service de la planification des ressources humaines et le Service de la gestion de l'assistance technique. Les contraintes majeures de la direction sont relatives à l'insuffisance des ressources humaines et l'inadéquation de son matériel informatique. Les activités du Service de la planification sont assurées par cinq (5) cadres supérieurs dont 4 titulaires d'une Licence en économie et 1 d'une licence en administration publique et trois (3) agents d'appui. Il se pose également un problème de rétention des cadres, au niveau des cadres supérieurs seulement deux ont plus de 5 ans de service dans le Département. L'ancienneté moyenne des agents est inférieure à deux ans. Dans un tel contexte, des instruments existants d'analyse tels que le modèle de macro-économie connaissent des difficultés de mise en œuvre. La Direction de la planification devrait également produire des publications telles que la Lettre économique, les Notes de conjonctures qui ne sont plus produites. Compte tenu de la charge de travail et du niveau technique requis pour assurer sa mission, il reste évident que la Direction de la planification a besoin d'un soutien conséquent en matières des ressources humaines (formation et renforcement des effectifs). La fonction de planification souffre également d'un problème de disponibilité de données fiables et régulières.

b) La Direction de la Trésorerie (DT)

3.1.9 Cette direction est placée sous l'autorité de la Direction générale des dépenses du Ministère des finances (MF). Les activités de la Direction de trésorerie sont régies par le décret no. 100/158 du 27 décembre 1999 portant organisation du Ministère des finances. La Direction a pour attributions de : (i) assurer l'équilibre financier interne et externe de l'économie nationale ; (ii) déterminer et conduire la politique et la stratégie relatives aux financements intérieurs, bancaires et non bancaires du budget général de l'Etat ; (iii) proposer les stratégies relatives aux financements extérieurs du Budget général de l'Etat ; (iv) suivre l'utilisation de tous les tirages sur prêts et des recouvrements sur la dette rétrocédée aux entreprises et établissements publics ; (v) gérer les accords de crédit ; et (vi) conduire les travaux de la commission de suivi de la dette extérieure. Pour accomplir ses missions, la Direction de la trésorerie est subdivisée en deux services : le Service de la dette extérieure (SDE) et le Service de la dette intérieure (SDI). Le SDE est organisé en trois cellules : une cellule chargée du recouvrement de la dette rétrocédée aux entreprises publiques, une cellule responsable du suivi des échéanciers et une cellule s'occupant des tirages (conventions).

3.1.10 La Direction de la trésorerie fait face à des problèmes de ressources humaines, de matériel et de coordination. Elle compte un effectif de 2 cadres supérieurs (le Directeur et le chef de SDE), 7 cadres moyens et 3 agents d'appui. Le Service de la dette extérieure a un effectif de 4 personnes (y compris le Chef du service qui a une licence économique), les 3 autres agents ont un niveau d'études secondaires. Le Service de la dette intérieure dispose également de 4 cadres moyens (y compris le Responsable). Trois des sept agents des deux services ont une expérience professionnelle de deux années. De manière générale, les agents ne disposent d'aucune qualification particulière dans le domaine de la gestion et de l'analyse de la dette. En plus, la Direction de la trésorerie n'a pas un informaticien qui puisse assurer l'administration et le suivi de la base de données sur la dette. Les exigences d'une gestion rigoureuse de la dette apte à fournir une solution durable au problème d'endettement du pays, supposent que la Direction se dote de moyens humains hautement qualifiés et des équipements informatiques (ordinateurs et logiciels) adéquats. La faiblesse des capacités de gestion de la dette ainsi que l'absence d'une coordination efficace, notamment entre la Direction de la trésorerie et les services chargés des activités de cadrage macroéconomique, d'ordonnancement et de programmation des dépenses constituent un obstacle pour le suivi approprié de la dette. Il en résulte d'énormes difficultés dans le contrôle du niveau d'endettement du pays.

c) L'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU)

3.1.11 L'ISTEEBU est une administration personnalisée de l'Etat créée par décret no. 100/033 du 23/02/1990 et dotée d'une personnalité juridique, d'un patrimoine et d'une autonomie de gestion. Il est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Ministère de la planification. L'ISTEEBU a pour missions de : (i) promouvoir les activités statistiques au Burundi ; (ii) procéder à des études socio-économiques basées sur les statistiques du pays ; (iii) organiser des sessions de formation en matière de statistiques toutes les fois que le besoin se fera sentir et dans la mesure des moyens disponibles ; (iv) coordonner tous les services statistiques existant au sein des différentes institutions gouvernementales ; et (v) traiter toute question technique avec les services statistiques étrangers ainsi qu'avec toute autre Institution ayant trait aux activités statistiques. Pour accomplir ses missions, la Direction de l'institut est subdivisée en quatre services : le Service administratif et financier, chargé de tous les aspects relatifs au personnel, aux finances et à la logistique ; le Service du traitement statistique, responsable de la collecte, l'exploitation et la préparation des données statistiques relatives aux enquêtes menées dans le

pays ; le Service des études économiques et sociales, s'occupant de l'élaboration des études socio-économiques et de l'analyse des informations émanant des différentes institutions nationales ou autres ; et le Service de l'information statistique, en charge de la diffusion des publications, de la documentation et des archives.

3.1.12 Les principales contraintes de l'ISTEEBU sont relatives à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'une inadaptation du dispositif institutionnel. L'Institut est confronté à un grave problème d'insuffisance de cadres supérieurs qualifiés. Avec un effectif de 119 agents, l'ISTEEBU compte : 2 cadres hors catégorie dont un ITS (Ingénieur des travaux statistiques) ; 12 Cadres supérieurs dont 3 ingénieurs techniques statisticiens, les autres cadres étant de profils divers : 29 agents de collaboration dont 1 adjoint technique de la statistique, 21 diplômés de l'Université du Burundi, (cycle court de la section statistique) et 76 agents d'exécution de profils divers. La majeure partie des ressources humaines est constituée des agents subalternes chargés notamment de la collecte des données sur le terrain, des préposés à l'impression et à la documentation, des secrétaires. L'institut ne dispose pas de cadre informaticien. Le problème principal qui se pose est qu'il n'existe pas une masse critique de ressources humaines qualifiées, maîtrisant les méthodes et procédures, pour exécuter les différentes tâches relatives à la production et à la diffusion statistique. Au plan matériel, les moyens de travail de l'institut sont inadéquats, notamment en termes de télécommunication, d'informatique et de matériel de transport. Les ressources financières allouées par l'Etat à l'institut sont essentiellement consacrées aux charges de fonctionnement et aux frais de personnel. L'équipement et la réalisation des enquêtes statistiques sont exclusivement financés par des appuis extérieurs. Il convient toutefois de noter que, depuis 2000, l'Etat alloue des ressources additionnelles à travers le budget extraordinaire d'investissement pour la réalisation d'enquêtes (recensement des entreprises en 2000 et dénombrement des exploitations agricoles en 2003 et 2004).

3.1.13 Au niveau institutionnel, le système statistique est confronté à : (i) l'absence d'un cadre légal réglementant l'exercice de l'activité statistique ; (ii) l'absence d'une coordination des activités statistiques nationales, caractérisée par les faiblesses et défaillances de l'organe central et une dispersion de l'appareil statistique national au niveau de différentes structures ayant elles-mêmes une faible capacité ; (iii) l'absence de statut du statisticien et d'un système de motivation approprié et (iv) l'absence de coordination des bailleurs de fonds. En raison de toutes ces difficultés, la production et la diffusion statistique sont en état de souffrance.

d) La Direction de la Programmation (DPR)

3.1.14 Les activités de la DPR sont également régies par le décret présidentiel no. 100/060 du 26 août 1998 portant organisation du Ministère de la planification. La DPR a pour principales missions de : (i) contrôler et suivre de façon permanente les programmes sectoriels et les projets inscrits dans le plan de développement ; (ii) concevoir et mener toutes les études et tous les travaux destinés à la mise en œuvre des projets inscrits au plan de développement ; (iii) assurer le suivi et l'évaluation des projets en étroite collaboration avec les ministères techniques ; (iv) assurer la préparation et le suivi des programmes de dépenses publiques (PDP), du programme d'investissements publics (PIP), du budget extraordinaire d'investissement (BEI) et du programme de coopération technique (PCT) ; et (v) participer, en collaboration avec les autres services concernés, à la promotion du secteur privé. Pour accomplir ses missions, la DPR est subdivisée en quatre services sectoriels : le Service du développement rural, le Service des infrastructures physiques, le Service des infrastructures administratives et sociales et le Service commerce, banques, tourisme et artisanat.

3.1.15 La Direction de la programmation est confrontée à des problèmes d'insuffisance des ressources humaines, d'inadéquation du matériel informatique et des outils de travail ainsi que de coordination avec les ministères sectoriels. L'effectif total de la Direction de la programmation est de treize (13) cadres (y compris le Directeur) dont 2 ingénieurs agronomes, 5 ingénieurs en génie civile et 6 économistes de niveau licence, deux (2) cadres moyens et deux (2) agents d'appui. La plupart des cadres ont une expérience inférieure à 4 ans. La faiblesse des ressources humaines ainsi que l'absence d'une équipe multidisciplinaire handicapent fortement le processus de programmation des investissements publics dont le dispositif est composé des quatre instruments que sont : le programme des dépenses publiques, le programme d'investissement public, le programme de coopération technique et le Budget unifié, mis en place à partir de 1989 en vue d'assurer la transparence et la rationalité dans l'allocation des ressources. Les trois programmes (PDP, PIP et PCT) sont établis sur une base triennale et glissante, et actualisés à la fin de chaque année pour une nouvelle programmation. Toutefois, en raison de la crise et du retrait des bailleurs, ce dispositif fait face à des difficultés : (i) les PDP et les PCT ont été progressivement abandonnés, après avoir été élaborés pour les Ministères clés (agriculture, travaux publics, santé et éducation) ; (ii) le PIP continue à être produit annuellement avec toutefois des lacunes et des imperfections, en raison notamment des problèmes de coordination, et à la faiblesse des capacités des projets. Au plan de la coordination de la programmation, La Direction de la programmation devrait travailler étroitement avec les Cellules de Planification des ministères techniques qui sont les points focaux du Ministère de la planification au niveau sectoriel. La faiblesse du dispositif de programmation et d'exécution des investissements publics se traduit par un cloisonnement des cellules sectorielles de planification qui constitue une entrave majeure à la qualité des PIP. Il y a lieu d'éliminer ces dysfonctionnements en renforçant les liens fonctionnels entre le Ministère de la planification et les départements sectoriels en particulier ceux du Ministère de l'agriculture et du Ministère des travaux publics en raison de leur importance dans le PIP (environ 35%) qui devrait s'accroître dans le contexte actuel de réhabilitation et de relance de l'économie du pays.

e) Les Cellules de Planification, de Coordination des Etudes, des Programmes et des Budgets du MINAGRIE et du MTPE

3.1.16 Ces Cellules sont les correspondants et les points focaux du Ministère de la planification au niveau du Ministère de l'agriculture et du Ministère des travaux publics, dans le processus de planification et de programmation. Elles sont rattachées au Cabinet du Ministre et leurs activités sont coordonnées par un Conseiller du Ministre chargé spécifiquement des dites cellules. Les activités de ces cellules sont organisées par le décret présidentiel no. 100/128 du 27 septembre 1993 fixant les règles générales d'organisation et de composition du cabinet ministériel. Ainsi, les principales missions de la cellule de planification sont : (i) concevoir, élaborer et assurer le suivi de l'application de la politique sectorielle du Ministère ; (ii) planifier, programmer, coordonner et animer les activités des services dépendants du Ministère ; (iii) élaborer et assurer le suivi des programmes d'investissements publics (PIP), des dépenses publiques (PDP), et de coopération technique (PCT) ; (iv) élaborer et assurer le suivi des budgets ; (v) assurer les relations du Ministère avec les organismes nationaux et internationaux en collaboration avec les institutions concernées ; et (vi) élaborer les termes de référence pour les études de projets, et assurer la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le secteur. Ces cellules ont relativement bien fonctionné à partir de 1989, avec la mise en place du nouveau système de programmation économique (PDP, PIP, PCT). Toutefois, depuis 1993, elles connaissent des difficultés de fonctionnement, en raison essentiellement de la crise et de l'arrêt des interventions des bailleurs de fonds. La Cellule de planification du Ministère de l'agriculture et de l'élevage

compte 7 cadres supérieurs et 4 agents d'appuis alors que celle du Ministère des travaux publics et de l'équipement dispose de 8 cadres supérieurs et 2 agents d'appui. Aucune formation n'a été assurée et les équipements n'ont pas été renouvelés depuis la crise. En somme, l'exercice de programmation a besoin d'être remise en marche.

f) **Direction de l'emploi (DE)**

3.1.17 Cette direction relève du Ministère du travail et de la sécurité sociale (MTSS) dont la mission est de concevoir et d'exécuter la politique du Gouvernement en matière de travail et de sécurité sociale. Elle est placée sous la tutelle de la Direction générale du travail et de la sécurité sociale et a comme principales missions de : (i) concevoir et mettre en œuvre les actions de nature à favoriser et à stimuler la création de l'emploi ; (ii) collecter, analyser et publier les informations concernant l'emploi dans le secteur formel et informel et constituer une base de données statistiques sur le monde du travail et les ressources humaines nationales ; et (iii) analyser, évaluer et classer les emplois dans les secteurs parapublics et privé en veillant à leur harmonisation avec les classifications internationales. La mission de la DE revêt une importance cruciale dans l'exécution du programme d'urgence du Gouvernement. En effet, avec la situation de crise que connaît le pays, la détérioration du marché de l'emploi accroît le nombre de personnes en quête d'insertion et de réinsertion professionnelles et pose le problème de chômage des jeunes, de l'intégration des réfugiés, des démobilisés dans le circuit de production. C'est ainsi que la problématique de l'emploi est au cœur du programme national de renforcement des capacités du Gouvernement qui souhaite renforcer la justice sociale et protéger les droits humains. L'objectif du gouvernement est de mettre en place un Observatoire de l'emploi et de la formation en vue de renforcer le dialogue social, élaborer une politique nationale de l'emploi et collecter les statistiques sur le secteur informel.

3.1.18 A l'instar des autres départements ministériels, la Direction de l'emploi est confrontée à des contraintes institutionnelles liées à la faiblesse des ressources humaines et au sous-équipement en matériel informatique et logistique. La Direction de l'emploi ne dispose que de neuf (9) agents dont quatre (4) cadres qui n'ont ni la formation requise ni l'expérience nécessaire pour assurer la collecte et l'analyse des données statistiques sur l'emploi indispensables pour l'Observatoire nationale de l'emploi et de la formation et la définition d'une politique nationale de l'emploi. La mise en place de ces différents outils de travail, la promotion du dialogue social (concertation Gouvernement, employeurs et travailleurs) ainsi que le contrôle effectif du respect de la réglementation et des droits du travail supposent que les moyens de la Direction de l'emploi soit renforcés tant au niveau des ressources humaines qu'à celui des équipements matériels

g) **Le Centre de perfectionnement et de formation (CPF)**

3.1.19 Placé sous la tutelle du Ministère de la fonction publique, Le CPF est un établissement public de formation qui a été créé par décret n°100 /148 du 8 novembre 1979. Il a pour mission d'assurer le perfectionnement et la formation en cours d'emploi des personnels chargés de l'administration et de la gestion des secteurs publics et parapublics. A cette fin le Centre: (i) organise des actions visant la promotion professionnelle des personnels de l'administration publique et du secteur parapublic; (i) participe aux études des besoins en ressources humaines de l'administration publique; (ii) étudie et promeut les méthodes et les techniques d'évaluation des besoins de planification et de réalisation des actions de perfectionnement et de formation en cours d'emploi; (iv) organise et diffuse, à l'aide des

publications diverses, une documentation dans le domaine de l'administration et de la gestion; (vi) conseille les administrations et les organismes parapublics et privés dans le domaine de sa compétence; et (vii) assure la formation des formateurs pour le perfectionnement et de la formation en cours d'emploi.

3.1.20 Cependant le Centre de perfectionnement et de formation éprouve d'énormes difficultés à satisfaire la demande de plus en plus importante par manque de moyens en ressources humaines qualifiées et de matériels pédagogiques et logistiques. Le Centre dispose de 11 salles de cours, d'une salle de conférence de 300 places et d'une salle informatique. Au plan des ressources humaines, le Centre compte 8 formateurs seulement qui n'ont pas l'opportunité de se perfectionner de manière régulière. Pour atténuer cette difficulté le CPF envisage de mettre en place un projet de recherches et d'échanges d'expérience avec la formation sur Internet en vue de bénéficier d'une bibliothèque virtuelle et d'organiser des séances de formations en technologie de l'information et de communication au profit des fonctionnaires de l'Etat.

3.2 Contraintes du sous-secteur

3.2.1 En résumé, les principales contraintes auxquelles l'administration est confrontée concernent essentiellement : (i) la faiblesse des ressources humaines résultant d'une insuffisance d'effectifs possédant une masse critique de compétences requises pour la maîtrise des outils de gestion économique; (ii) la faiblesse du cadre institutionnel découlant de l'absence de manuels de procédures et de définition claire des missions des structures administratives ; et (iii) des problèmes liés à l'insuffisance des équipements informatiques et logistiques de l'administration

3.2.2 Les problèmes de ressources humaines ont trait à la faiblesse des effectifs qualifiés, en raison notamment des effets de la crise qui a entraîné le départ d'un nombre important de cadres qualifiés et une discontinuité dans les actions de formation pour ceux qui sont restés en place. Le tableau 3.1 confirme la faiblesse des ressources humaines, les cadres supérieurs représentent près de 25 % du total des effectifs. Cette situation suppose un effort important de mise à niveau par la formation mais également de renforcement des effectifs pour améliorer la performance des structures administratives.

Tableau 3.1 : Répartition des effectifs par structure et par catégorie

Départements	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Agents d'appui	Total
1. Direction de la trésorerie	2	7	3	12
2. Direction de la planification	5	0	3	8
3. Direction de la programmation	13	2	2	17
4. Cellule de Ministère de l'agriculture	7	3	4	14
5. Cellule du Ministère des travaux publics	8	6	2	16
6. ISTEERU	15	66	38	119
7. Direction de l'emploi	4	9	4	17
8. Centre de formation professionnelle	10	7	33	50
Total	64	100	89	253
%	25.30	39.53	35.18	100.00
Nombres de femmes				57

3.2.3 Les problèmes institutionnels concernent essentiellement : (i) les difficultés à restaurer les fonctions clés du dispositif institutionnel de gestion économique; (ii) la rupture dans la coordination des activités entre les différentes administrations impliquées dans la gestion économique du pays; et (iii) les défaillances du système national de statistique, qui entravent la conception, la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques économiques.

3.2.4 Les problèmes techniques : sont liés à la rupture dans le renouvellement des équipements, créant ainsi l'obsolescence et la vétusté du matériel de travail, en particulier au niveau du matériel informatique dont le nombre est nettement inférieur au minimum requis pour les besoins d'une administration fonctionnelle. Les systèmes d'information, de documentation et de communication sont déconnectés et non-performants. La production et la diffusion de données statistiques sont défaillantes.

3.2.5 Ainsi, les principales contraintes, pour lesquelles le projet devra contribuer à apporter des solutions appropriées, sont les suivantes :

- (i) La faiblesse des capacités administratives de pilotage de l'économie et de gestion transparente des ressources publiques ;
- (ii) la faiblesse des liens fonctionnels entre le Ministère des finances, le Ministère de la planification et les ministères sectoriels qui se traduit par des difficultés de mise en oeuvre cohérente et coordonnée des stratégies macro-économiques et sectorielles;
- (iii) la faible maîtrise des outils de gestion macro-économique (notes de conjoncture, tableaux de bord, instrument de cadrage macro-économique et de programmation financière, comptes nationaux fiables, etc.);
- (iv) l'absence de mécanismes, manuels de procédures et techniques d'instruction, d'évaluation et de sélection des projets, qui est à l'origine des difficultés de programmation et de cadrage des investissements publics ;
- (v) La vétusté des équipements informatiques et logistiques y compris les moyens de déplacement constitue une manifestation de l'inefficacité de l'administration en matière de gestion et de suivi des projets et des indicateurs économiques et sociaux.

3.3 Programme de renforcement des capacités du Gouvernement

3.3.1 Lors de la Table ronde de Genève, en novembre 2002, les partenaires au développement du Burundi ont noté que la faiblesse des capacités nationales constitue une entrave majeure à la paix, à la réconciliation et à la bonne gestion du développement socio-économique du pays. Le Gouvernement de transition a organisé ainsi trois consultations thématiques sur le renforcement des capacités, la bonne gouvernance et la sécurité alimentaire. Au terme de ces consultations, il a formulé le programme national de renforcement des capacités pour une bonne gouvernance (PNRCBG) dont l'objectif ultime est d'améliorer les conditions de vie des populations à travers une stratégie juste et équitable d'allocation et de gestion des ressources.

3.3.2 Le programme de renforcement des capacités comprend trois composantes :

- (i) *la bonne gouvernance démocratique* qui vise à renforcer les bases de la démocratie en appuyant le processus de paix et de sécurité, les institutions parlementaires, les systèmes électoraux et la décentralisation ;
- (ii) *la bonne gouvernance administrative* est orientée vers la mise en place d'une administration efficace et responsable à travers le recentrage des missions de l'Etat, la réforme de la fonction publique, le développement des ressources humaines, la promotion du dialogue social et la transparence dans la gestion des ressources publiques
- (iii) *la bonne gouvernance économique* : vise à doter le pays d'un cadre de référence de la planification stratégique en renforçant les capacités institutionnelles pour l'intégration des objectifs du millénaire pour le développement dans la planification stratégique ; la promotion des capacités de formulation des politiques macro-économiques et sectorielles, l'amélioration des instruments de gestion macro-économiques et de programmation et la formation des cadres à leur utilisation. En vue de promouvoir le secteur privé, cette composante du programme met l'accent sur le commerce et industrie, la promotion de l'emploi et le développement des techniques de l'information et de la communication.

3.3.3 En janvier 2004, au forum des partenaires du Burundi de Bruxelles, Le gouvernement a présenté les axes prioritaires du programme de renforcement des capacités et a sollicité le soutien des bailleurs de fonds.

3.4 Interventions des bailleurs de fonds

3.4.1 La Banque mondiale, le FMI, l'Union européenne, la Coopération française, la Coopération belge et le PNUD sont les principaux partenaires au développement qui interviennent dans le domaine du renforcement des capacités au Burundi.

3.4.2 La Banque mondiale et le FMI ont soutenu, sur la période 2002-2003, les réformes engagées par le Gouvernement dans le cadre du programme intérimaire post-conflit en vue de renforcer le cadre macro-économique et l'efficacité des dépenses publiques.

3.4.3 Sur la même période, la Banque mondiale a financé, sur don, une opération de renforcement des capacités institutionnelles en fournissant une assistance technique en gestion économique au Ministère de la planification, au Ministère des finances et à la Banque centrale. Elle a également approuvé, en janvier 2004, un projet d'appui à la gestion économique (PAGE) pour un montant de 26 millions de dollars EU dont les principales composantes sont : (i) le renforcement de l'analyse et de la collecte des données économiques pour une prise de décision cohérente ; (ii) l'amélioration de la transparence dans la gestion financière et administrative ; (iii) la réforme du système des marchés publics et la restructuration des entreprises publiques ; et (iv) l'élaboration de la stratégie de réforme du secteur de la justice. Au niveau de la composante relative au renforcement de la gestion financière et administrative, le projet met l'accent sur l'appui à la prévision économique, à la mise à jour des projections des recettes et des dépenses, à la production statistique à travers l'élaboration de la loi statistique et des textes d'application ainsi que la diffusion des informations économiques et statistiques auprès des décideurs publics et privés.

3.4.4 L'Union européenne a soutenu la première phase de recensement de la fonction publique en juin 2003 dont l'objectif visait la rationalisation des dépenses salariales. Elle prévoit un fonds pour une assistance technique chargée du suivi des appuis budgétaires qu'elle envisage de fournir en 2004-2005 au Burundi. Elle prévoit également une assistance technique pour appuyer le désengagement de l'Etat des principales filières agricoles et le programme de réhabilitation du secteur de la santé. Le PNUD a financé un projet de renforcement des capacités au Ministère de la planification en 1998-2000, pour appuyer la gestion macro-économique notamment en fournissant une assistance technique pour la prévision économique. Le PNUD apporte également un appui au cadre légal et réglementaire de la coordination statistique (textes juridiques de base et schéma directeur de la statistique). Il a réalisé une évaluation de la situation du système statistique du Burundi avec un plan d'actions pour le renforcement des capacités dans ce domaine et envisage, dans ce cadre, de soutenir la production de statistiques pour le suivi de l'impact des politiques économiques sur la pauvreté et sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Par ailleurs, le PNUD soutient les efforts du Gouvernement en appuyant l'élaboration d'un programme national de renforcement de la bonne gouvernance.

3.4.5 La Belgique dispose d'un fonds d'appui ponctuel à l'administration centrale en équipements de bureaux et au renforcement de la bonne gouvernance. La Belgique soutient également le renforcement de la justice et fournit un appui institutionnel à la Cour des comptes et à la formation du personnel subalterne de la justice. En renforçant sa coopération avec le Burundi, à partir de 1999, la France s'est focalisée sur l'appui à la justice et au renforcement des capacités au niveau des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture. La Coopération française fournit également une assistance technique au Ministère des finances et envisage de mettre en place un appui institutionnel au Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

3.4.6 Il ressort de cette revue que le présent projet sera additif et complémentaire à ces différentes interventions. Au niveau du renforcement de la gestion macro-économique, compte tenu des besoins importants dans ce domaine, le projet renforcera les actions qui seront entreprises en particulier par la Banque mondiale en fournissant une assistance technique de haut niveau, une formation ciblée des cadres et des équipements informatiques. Le projet aura, en outre, une action complémentaire visant à : (i) renforcer la programmation des investissements publics pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques et la cohérence des politiques sectorielles, (ii) soutenir la politique nationale de l'emploi en appuyant la mise en place d'un Observatoire national de l'emploi et de la formation pour renforcer le dialogue social et la prise en compte du secteur dans les politiques développement ; (iii) renforcer les compétences nationales en matière de formation de manière à rationaliser et pérenniser les efforts de développement des ressources humaines dans le pays.

IV LE PROJET

4.1 Conception et bien fondé du Projet

4.1.1 Les contraintes de ressources humaines, institutionnelles et techniques mises en lumière au niveau du chapitre 3.2 sont source de lacunes importantes qui ne sont pas de nature à favoriser l'efficacité des fonctions de gestion macro-économique et de programmation des investissements publics. Ces contraintes pèsent d'autant plus que le contexte de consolidation de la paix suppose des réformes d'envergure pour reconstruire la base productive de l'économie et renforcer la gouvernance en vue de créer les conditions

d'une croissance forte et durable. L'ensemble du système de gestion économique a besoin d'un appui institutionnel de renforcement des capacités pour devenir performant. C'est ainsi que le présent se propose de soutenir les départements du Ministère des finances, du Ministère de la planification et de certains ministères techniques dans leurs fonctions de prévision économique et de gestion des programmes/projets de développement et de réduction de la pauvreté. En d'autres termes, le projet vise à fournir un appui qui permettra au pays de disposer d'un cadre institutionnel, d'instruments, de méthodes et de procédures ainsi que de ressources humaines et matérielles adéquates pour renforcer les capacités de formulation et d'exécution des politiques macro-économique et sectorielles et de mobilisation des ressources d'aide extérieure.

4.1.2 Le projet a été identifié, préparé et évalué par la Banque selon une approche participative qui a impliqué la consultation des différents responsables des ministères et directions techniques concernées. Les efforts de coordination avec les principaux partenaires au développement, notamment la Banque mondiale, le PNUD, l'Union européenne, la Coopération française et la coopération belge, ont permis également de le mettre en cohérence avec les appuis existants. Il résulte d'un diagnostic approfondi de la situation des capacités institutionnelles au niveau des différentes structures concernées et répond aux préoccupations du Gouvernement qui entend poursuivre les réformes macro-économiques et structurelles pour asseoir les conditions d'une croissance soutenue orientée vers la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le projet constitue un instrument de dialogue sur la gestion de la dette dont les arriérés qui avait fait l'objet d'une recommandation du Conseil lors de l'examen de la Note de dialogue pour le Burundi en octobre 2003.

4.2 Domaines du projet et structures bénéficiaires

4.2.1 Les domaines d'intervention du projet sont relatifs : (i) au renforcement de la gestion macro-économique ; (ii) au soutien du cadre institutionnel de la programmation des investissements publics en faveur de la cohérence entre les stratégies macro-économiques et sectorielles, (iii) au renforcement des capacités nationales de perfectionnement et de formation en cours d'emploi. Ces différentes actions obéissent au souci de soutenir, non seulement, une plus grande efficacité dans la gestion macro-économique, mais également les efforts de réformes dont le succès favorisera notamment l'accès à l'initiative PPTTE. L'appui à la programmation des investissements publics et au système statistique contribuera, en particulier, à l'exécution et au suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté.

4.2.2 Les structure bénéficiaires sont : la Direction de la planification, la Direction de la trésorerie, l'Institut des statistiques et des études économiques du Burundi, la Direction de la programmation, les cellules de planification du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et du Ministère des travaux publics et de l'équipement, la Direction de l'emploi et le Centre de perfectionnement et de formation. Le personnel de ces différentes structures bénéficiera d'une formation qualifiante dans le cadre du projet.

4.3 Contexte stratégique

4.3.1 Le Burundi a élaboré un programme triennal de réformes économiques (2004-2006) soutenu par une facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui a été approuvée par le Conseil du FMI en janvier 2004. Auparavant, le Gouvernement a finalisé en mars 2002, le DSRP-I qui constitue le cadre de référence du programme d'urgence du Gouvernement axé sur la consolidation du processus de paix, le renforcement de l'Etat de

droit et la lutte contre la pauvreté. Le présent projet s'inscrit dans ce contexte et va contribuer à la mise en œuvre du programme national de renforcement des capacités dont l'objectif ultime est de renforcer le dialogue social et les capacités de pilotage de l'économie. Il est complémentaire aux interventions des bailleurs de fonds notamment au projet d'appui à la gestion économique de la Banque mondiale concernant le volet gestion macro-économique. Dans ce cadre le projet fournira une assistance technique de haut niveau, un soutien à la formation du personnel clé, un complément d'équipement informatique.

4.3.2 Par rapport aux politiques de la Banque, le projet est en cohérence avec les lignes directrices de la Vision, les objectifs du Plan stratégique (2003-2007), et la politique du FAD IX pour l'utilisation des dons en tant qu'instrument de dialogue et de renforcement de la gouvernance. Le projet est également conforme à la stratégie de la Banque définie dans la Note de dialogue 2003-2004 pour le pays qui a été approuvée par le Conseil en octobre 2003. Non seulement, le projet contribuera à la mise en place d'un dispositif adéquat de gestion de la dette, mais également permettra à la Banque, à l'occasion des différentes missions de supervision sur le terrain, de renforcer le dialogue avec les autorités du pays et de suivre de près les dispositions mises en place pour assainir le cadre macro-économique.

4.4 Objectif du Projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à renforcer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques. Plus spécifiquement, le projet vise à développer et consolider les compétences en matière de planification macro-économique, de programmation des investissements publics et de renforcement du système statistique en mettant l'accent sur la valorisation des ressources humaines, la mise en place de méthodologie pertinente et la modernisation des outils de travail.

4.5 Description du projet

4.5.1 Les principales composantes du projet sont:

- A. Renforcement de la gestion macroéconomique ;
- B. Renforcement de la programmation et de la gestion des investissements publics ;
- C. Appui à la mise en place d'un Observatoire de l'emploi et au renforcement des compétences locales de formation en cours d'emploi
- D. Gestion et suivi du projet.

4.5.2 Description des réalisations du projet : les réalisations suivantes sont attendues :

- (i) un dispositif amélioré de pilotage de l'économie est mis en place avec le renforcement du cadre de programmation du PIP, l'amélioration du modèle de cadrage macro-économique existant, le soutien à la collecte et à la production des données statistiques, le soutien à l'élaboration d'un tableau de bord de l'économie à travers le renforcement des ressources humaines et l'acquisition des équipements informatiques adéquats,

- (ii) un meilleur suivi de la dette extérieure et intérieure est assuré, à travers l'appui à la Direction de la trésorerie avec la formation des cadres du département aux techniques modernes de gestion et d'analyse de la dette (acquisition de logiciel de gestion, bases de données sur la dette, renforcement informatique) ;
- (iii) les comptes macro-économiques, les statistiques sur l'emploi (ONEF) ainsi que les indicateurs de suivis de la pauvreté sont produits régulièrement ;
- (iv) la gestion de la programmation des investissements publics est améliorée grâce à la mise en place des outils de programmation-budgétisation, de manuel de procédures de sélection de projets et de programmation des dépenses, de fichiers de projets et bases de données harmonisées sur le suivi physique et financier des projets;
- (v) les cadres relevant des différentes structures impliquées dans la gestion macro-économique, la programmation des investissements publics sont formés et un équipement informatique adéquat compatible avec les équipements existants est fourni ;
- (vi) le Centre de perfectionnement et de formation est renforcé en équipement informatique et des formateurs sont formés.

Description détaillée des composantes et activités du projet

4.5.3 Un bureau d'étude sera recruté sur la base d'une liste restreinte pour fournir l'ensemble des experts requis et assurer l'exécution ainsi que le suivi-évaluation du programme de formation. Par ailleurs, les experts internationaux qui seront mis à la disposition du projet par le bureau d'étude auront en charge durant la première phase de leurs interventions de procéder à des études sur les ressources humaines disponibles et identifier les besoins de formation. Concernant les séminaires et ateliers de formation sur place, un contrat-cadre sera établi avec le Centre de perfectionnement et de formation pour assurer, avec l'assistance des consultants internationaux, leur organisation. Enfin, les équipements informatiques ainsi que les logiciels qui seront acquis dans le cadre du projet devront être compatibles avec les équipements fournis par les autres partenaires au développement de manière à faciliter leur maintenance.

Composante A : Renforcement de la gestion macroéconomique

4.5.4 Au niveau de cette composante le projet complétera l'intervention de la Banque mondiale dans le cadre du projet d'appui à la gestion économique. Il s'agit de créer une synergie entre les deux projets au regard de la faiblesse des capacités de gestion macroéconomiques et des besoins importants pour améliorer les outils de gestion indispensables pour la réhabilitation et la relance de l'économie. L'appui à la gestion macroéconomique se fera en terme d'assistance technique de haut niveau, de formation et de dotation en équipements en faveur de la Direction de la planification, de la Direction de la trésorerie et de l'Institut des statistiques et des études économiques (ISTEEBU). Les experts internationaux qui seront affectés à la Direction de la planification macro-économique et à la Direction de la trésorerie auront pour mission essentiellement, en concertation avec le projet d'appui à la gestion économique de la Banque mondiale, d'identifier les besoins de formation de manière à assurer la complémentarité dans ce domaine.

a) Sous- composante renforcement de la planification macro-économique

4.5.5 Le projet renforcera les capacités de planification macroéconomique en renforçant les outils d'analyse, de prévision et de cadrage macro-économique.

Services de consultants

4.5.6 Le bureau d'études mettra à la disposition de la Direction de la planification macro-économique un expert macro-économiste de haut niveau pour 3 mois. Il sera chargé d'identifier les besoins de formation sur la base d'une analyse diagnostic du dispositif institutionnel de gestion macro-économique et des ressources humaines. Il s'attachera également à renforcer le cadre ainsi que les procédures de travail et de concertation entre les différents départements (Ministère des finances, Banque centrale, ISTEEDU) impliqués dans la formulation des politiques économiques.

Equipements informatiques et logistiques

4.5.7 La Direction de la planification macro-économique sera dotée d'un équipement informatique composés de 8 ordinateurs équipés des logiciels nécessaires et des équipements bureautiques.

b) Sous- composante renforcement de la gestion de la dette

4.5.8 L'objectif visé au niveau de cette sous-composante est de fournir les moyens techniques à la Direction de la trésorerie pour l'aider à définir et gérer la politique de la dette de manière à favoriser la mobilisation des ressources et le paiement régulier des échéances courantes aux créanciers extérieurs et intérieurs encourageant ainsi le développement de la coopération avec les partenaires au développement et la relance de l'investissement privé. Le bureau d'étude fournira, pour la Direction de la trésorerie, des consultants de haut niveau haut, assurera une formation ciblée aux cadres de la direction et fournira une dotation en équipement informatique.

Services de consultants

4.5.9 Le bureau d'étude mettra à la disposition de la Direction de la trésorerie une assistance technique qui comprendra : (i) un expert de haut niveau, spécialiste de la dette (3 mois) qui aura pour mission de renforcer le dispositif de gestion et d'analyse de la dette permettant la formulation d'une stratégie d'emprunt, l'analyse et gestion des risques, l'analyse du portefeuille de la dette et de sa viabilité; et (ii) un spécialiste en informatique, pour trois (3) mois qui installera et formera les agents sur le logiciel SYGADE de gestion de base de données. Les deux experts, sur la base d'une analyse diagnostic de l'environnement institutionnel de la gestion de la dette des ressources humaines disponibles, identifieront les besoins en formation.

Equipements informatiques et logistiques

4.5.10 la Direction de la trésorerie sera dotée d'équipements informatiques composés de 8 ordinateurs équipés de logiciels et accessoires appropriés ainsi qu'un équipement bureautique.

c) Sous- composante renforcement de la production statistique

4.5.11 L'objectif visé est de permettre à l'Institut des statistiques et des études économiques

du Burundi (ISTEEBU) d'être en mesure de produire des statistiques de bonne qualité et accessibles qui sont indispensables pour la formulation et le suivi des politiques économiques et sociales. Il s'agit en l'occurrence de la production et de la diffusion de statistiques conjoncturelles, de la réalisation de différentes enquêtes socio-économiques, et de la production des comptes nationaux et d'indicateurs macro-économiques et sectoriels nécessaires au suivi-évaluation de la politique de réduction de la pauvreté. En complément avec le soutien de la Banque mondiale, le projet contribuera à renforcer les ressources humaines de l'ISTEEBU par le biais d'une formation sur place et à l'extérieur et à fournir une dotation en équipements bureautiques et logistiques

Equipements informatiques et logistiques

4.5.12 Il est prévu que le projet fournisse un complément d'équipements informatiques composés de 10 ordinateurs équipés de logiciels nécessaires, des équipements bureautiques. En vue de renforcer les capacités de collecte de données de l'ISTEEBU, le projet fournira du matériel roulant composé de 15 mobylettes.

Composante B: Renforcement de la programmation des investissements publics

4.5.13 Au niveau de cette composante, le projet va appuyer les efforts du Ministère de la planification pour la mise en place d'un dispositif fonctionnel de programmation des investissements publics. Il s'agira de soutenir un cadre institutionnel cohérent pour un système de programmation et de gestion des investissements publics qui soit apte à guider les arbitrages dans la mise en œuvre des programmes de développement. L'objectif visé est de parvenir à : (i) la redéfinition d'un cadre institutionnel et réglementaire du PIP ; (ii) le renforcement des capacités de préparation des projets viables et cohérents avec les objectifs nationaux et sectoriels de réduction de la pauvreté ; (iii) l'amélioration de la performance du portefeuille des projets par la mise en place des mécanismes de suivi-évaluation-audit ; et (iv) le renforcement des capacités en matière de coordination des aides extérieures en vue d'accroître la capacité d'absorption des financements extérieurs. A cet effet, le projet va renforcer les principales directions dans leurs fonctions de gestion des investissements publics tant au niveau macro-économique que sectoriel. Cela se fera en termes de recrutement d'experts, de formation et d'acquisition d'équipements et outils modernes de travail.

a) Sous composant renforcement de la Direction de programmation des investissements publics

4.5.14 En vue de renforcer les capacités dans les domaines d'élaboration, d'évaluation et de suivi de l'exécution du PIP, le projet appuiera la Direction de la programmation. Il s'agira de : (i) recruter, à travers le bureau d'études, des consultants de haut niveau, (ii) assurer une formation qualifiante ; et (ii) financer l'acquisition d'équipements informatiques et logistiques

Services consultants

4.5.15 L'assistance technique comprendra : (i) un expert de haut niveau, en programmation des investissements publics (12 mois) ; (ii) un spécialiste en informatique (3 mois). L'Expert en charge du PIP aura pour mission d'appuyer la fonction de programmation et de suivi des investissements publics. Il s'attachera à renforcer également la coordination avec les cellules sectorielles de planification et travaillera étroitement avec les experts affectés au Ministère de

l'agriculture et de l'élevage et au Ministère des travaux publics. Il privilégiera, dans un premier temps, l'analyse diagnostic du système de programmation des investissements existant en accordant une attention particulière aux éléments concernant les capacités opérationnelles en matière d'identification, de sélection, d'exécution et de suivi-évaluation des projets et les liens fonctionnels entre la Direction de la programmation, les cellules sectorielles, la Direction de la planification et la Direction de la trésorerie, lors de l'élaboration des programmes d'investissements publics. Sur la base de ce diagnostic, il fera des propositions pour améliorer l'organisation et les outils de programmation des dépenses publiques. Il aura également en charge l'établissement d'un manuel de procédures en matière de programmation des investissements publics. L'expert informaticien sera chargé de mettre en place une base de données ainsi qu'un fichier de suivi des projets.

Equipements informatiques et logistiques

4.5.16 Il est prévu que le projet finance pour la Direction de la programmation, l'acquisition des équipements informatiques (10 ordinateurs équipés de logiciels nécessaires et installés en réseau), des équipements bureautiques et de mobiliers de bureaux. Un matériel roulant composé d'un véhicule sera acquis pour permettre à la Direction d'assurer le suivi des projets sur le terrain

b) Sous composante appui aux cellules de planification du MINAGRIE et du MTPE

4.5.17 L'absence d'un dispositif normalisé en matière de programmation et d'exécution des investissements publics s'ajoutant à la contrainte des capacités techniques entraîne des dysfonctionnements qui entravent la qualité du PIP et la mise en cohérence des stratégies sectorielles. De même, La faiblesse de la concertation favorise le cloisonnement des départements techniques et pèse sur le cadre conceptuel des projets (remplissage manuel des fiches de projets, incohérence des données, évaluation insuffisante des projets qui le plus souvent manquent de maturité, retard de transmission,...). Ces différentes contraintes expliquent la nature disparate du PIP qui est plus un listing de projets – parfois contradictoires qu'un ensemble d'actions cohérentes établies en fonction des objectifs sectoriels clairement identifiés. L'objectif au niveau de cette sous-composante est de pallier ces dysfonctionnements de manière à améliorer l'efficacité des fonctions de programmation des investissements publics. L'appui au Ministère de l'agriculture et au Ministère des travaux publics se justifie par l'importance de leur poids dans le PIP (environ 35%). Cette importance relative devrait s'accroître dans la phase actuelle de reconstruction et de relance de l'économie du pays. L'appui du projet se définit en termes d'assistance technique, de formation, de dotation en équipements informatiques et bureautiques.

Services consultants

4.5.18 Le bureau d'étude mettra à la disposition de la Cellule de planification du Ministère de l'agriculture et celle du Ministère des travaux publics deux experts de haut niveau pour 12 mois chacun. Les deux experts seront des spécialistes en planification de projets et travailleront en étroite collaboration avec l'expert affecté à la Direction de programmation pour la mise en place d'une méthodologie pertinente de programme des investissements publics, de suivi-évaluation des projets ainsi que des critères de sélection des projets. Ils contribueront à l'élaboration des politiques sectorielles.

Equipements informatiques et logistiques

4.5.19 Il est prévu que le projet finance, pour les deux cellules de planification, l'acquisition des équipements informatiques (8 ordinateurs pour chacune, équipés de logiciels nécessaires et mis en réseau) ainsi que du matériel bureautique.

Fonctionnement

4.5.20 Le projet renforcera le fonctionnement de la Direction de la programmation, de la cellule de planification du MINAGRIE et celle du MPTE en finançant les consommables de bureaux et en assurant la maintenance des équipements et les frais de fonctionnement du véhicule affecté à la Direction de la programmation.

Composante C : Appui à la mise en place d'un Observatoire sur l'emploi et aux compétences nationales en formation en cours d'emploi

4.5.21 Dans le cadre de cette composante, le projet vise à améliorer la connaissance du marché du travail par la mise en place d'un Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) qui sera un instrument de définition d'une politique nationale de l'emploi mais également un moyen de mettre en place une politique de formation qui soit en adéquation avec l'évolution du marché de l'emploi. Il s'agit également de disposer des statistiques fiables sur l'emploi de manière à pouvoir intégrer le secteur informel dans les politiques de développement. La définition d'une politique nationale de l'emploi permettra, également, de veiller sur le respect de la législation et du respect des principes fondamentaux du travail notamment en luttant contre le travail des enfants. En outre, le projet renforcera les moyens du Centre de perfectionnement et de formation pour pérenniser les compétences nationales de recyclage et de formation en cours d'emploi.

a) Sous-composante appui à la mise en place de l'ONEF

4.5.22 L'appui à la mise en place de l'ONEF consistera à fournir les moyens techniques à la Direction de l'emploi pour appuyer la collecte des données dans le secteur et élaborer la politique nationale de l'emploi. Cet appui se fera à travers l'acquisition d'un consultant de haut niveau, la formation, et la dotation en équipements informatiques et bureautiques.

Services consultants

4.5.23 Le bureau d'étude mettra à la disposition de la Direction de l'emploi, un consultant spécialiste en gestion des ressources humaines (12 mois) qui aura la tâche de contribuer à la mise en place de l'Observatoire et à l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi. Il contribuera également à identifier les besoins de formation au niveau de la Direction

Equipements informatiques et logistiques

4.5.24 Il est prévu que le projet finance, pour la Direction de l'emploi, l'acquisition des équipements informatiques (10 ordinateurs équipés de logiciels nécessaires) ainsi que du matériel bureautique.

b) Sous- composante renforcement des compétences nationales en formation en cours d'emploi

4.5.25 L'objectif visé au niveau de cette sous-composante est de pérenniser les compétences locales dans le domaine du perfectionnement et de la formation en cours d'emploi. En outre le renforcement du Centre de perfectionnement permettra d'exécuter les programmes nationaux de formation avec plus d'efficacité et à moindre coût.

Services consultants

4.5.26 Le projet fournira un consultant international spécialiste en gestion des ressources humaines pour 12 mois. Il aura pour mission de : (i) développer des méthodes et techniques d'évaluation des besoins en formation ; (ii) élaborer des programmes de perfectionnement et de formation en cours d'emploi ; (iii) développer, en fonction des besoins, des modules de formation ; et (iv) proposer un programme de formation des formateurs. Il collaborera étroitement avec la CEP pour faciliter l'exécution du programme de formation retenu dans le cadre du projet.

Equipements informatiques et logistiques

4.5.27 Il est prévu que le projet finance pour le Centre de perfectionnement et de formation l'acquisition des équipements informatiques (20 ordinateurs équipés de logiciels nécessaires) ainsi que du matériel bureautique.

Fonctionnement

4.5.28 Le projet renforcera le fonctionnement de la Direction de l'emploi et du CFP finançant les consommables de bureaux et en assurant la maintenance des équipements bureautiques.

FORMATION : Les formations envisagées au niveau de l'ensemble des composantes sont détaillées ci-après :

4.5.29 En vue de renforcer les ressources humaines qui constituent l'une des contraintes majeures auxquelles l'administration est confrontée (cf. chap. 3.2), il est prévu, dans le cadre du projet, l'exécution d'un programme de formation qualifiante sous forme des stages locaux de perfectionnement et de formation à l'extérieur de courte durée. La formation locale des cadres se justifie pour plusieurs raisons : tout d'abord, elle permet de couvrir, au moindre coût, le maximum des besoins en la matière, ensuite elle a l'avantage de se dérouler dans l'environnement habituel de travail de ces cadres. Quant à la formation à l'étranger, elle se déroulera, de préférence, dans la sous-région et devra porter sur des domaines où l'expertise locale dans la spécialité retenue est inexistante. Seuls certains cadres d'encadrement seront concernés par cette formation à l'étranger pour une durée raisonnable.

Formation Locale

4.5.30 Le Centre de Perfectionnement et de Formation (CPF), qui a une longue expérience en matière de formation, aura en charge l'organisation de l'ensemble des séminaires locaux en étroite collaboration avec les structures bénéficiaires. Le consultant qui sera affecté au Centre aura pour mission, en relation avec ses homologues travaillant dans le cadre des deux autres composantes du projet, d'élaborer des plans de formation intégrés dans les trois mois qui suivent leur prise de fonction effective. Ces plans de formation qui préciseront davantage le contenu des formations, les méthodologies et les calendriers ainsi que le système d'évaluation des formations seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Ainsi, plusieurs ateliers sont envisagés pour la formation locale.

Ateliers de formation en informatique :

4.5.31 La formation en informatique dont l'objectif est de permettre aux bénéficiaires de maîtriser les logiciels de base (traitement de texte et tableurs) et de se familiariser avec la gestion des bases de données, sera organisée sous forme de modules :

- *Le premier module* relatif à l'initiation à l'informatique de base se fera en 3 sessions de formation d'une semaine pour 25 personnes par session, réparties comme suit : 7 de la direction de la trésorerie, 2 de la direction de la planification macro-économique, 8 de la direction de la programmation, 8 des cellules de planification du Ministère de l'agriculture et du ministère des travaux publics, 25 de l'ISTEEBU, 9 de la direction de l'emploi et 16 du centre de perfectionnement et de formation, soit un total de 75 personnes;
- *Le second module* vise à renforcer les compétences dans la gestion des bases de données. Cette formation se fera en 5 sessions d'une semaine chacune regroupant 15 personnes réparties de la façon suivante : 2 de la direction de la trésorerie, 4 de la Direction de la planification macro-économique, 5 de la direction de la programmation des investissements publics, 4 des cellules de planification du Ministère de l'agriculture et du ministère des travaux publics ; 30 de l'ISTEEBU, 15 du CPF et 15 en provenance des ministères de la santé et de l'éducation qui sont impliquées dans la gestion des projets de réduction de la pauvreté, soit un total de 75 personnes.

Ateliers thématiques

(a) la gestion macroéconomique : 4 séminaires de 10 jours chacun

4.5.32 Au regard des faiblesses en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi des politiques économiques et sociales, le projet renforcera l'intervention de la Banque mondiale en soutenant le volet formation au niveau de l'analyse macro-économique, de la gestion de la dette et de la production des statistiques.

- *le premier module* concernera la comptabilité nationale et les agrégats macro-économiques, (Tableau des opérations financières de l'Etat, statistiques de la balance des paiements, comptes nationaux de production et statistiques monétaires). Trois sessions sont prévues pour des cadres qui seront ainsi réparties : 5 de la Direction de la planification macro-économique, 3 de Direction de la trésorerie ; 5 de la direction de la programmation, 2 de l'ISTEEBU et 5 de la Banque centrale compte tenu de leur implication dans la gestion macro-économique, soit un total 20 personnes ;
- *le second module* concernera le cadrage et la prévision macro-économiques avec pour objectif de renforcer les capacités de gestion et de pilotage économique. L'accent sera mis sur les techniques de prévision, la programmation financière, la rédaction et présentation des notes de conjonctures. Les aspects pratiques de cette formation se feront sur la base des simulations et interprétation des résultats à partir du modèle macro-économique existant au sein de la Direction de la planification macro-économique. Quatre sessions sont prévues pour des cadres qui seront ainsi réparties : 5 de la Direction de la planification macro-économique, 3 de Direction de la trésorerie ; 5 de la Direction de la programmation, 2 de l'ISTEEBU et 5 de la Banque centrale, soit 20 personnes ;

- *le troisième module* sera relatif à l'analyse et au suivi de la dette (analyse de la viabilité de la dette, de la concessionnalité et des différents ratios de suivi de la dette) de manière à améliorer sa gestion et soutenir les efforts de désendettement du pays. La formation sera centrée sur le logiciel SYGADE de gestion de base de données sur la dette. Une session sera organisée pour 15 personnes dont : 6 cadres de la Direction de la trésorerie, 2 de la Direction de la planification macro-économique, 4 de la direction de la programmation, et 3 de la Banque centrale compte tenu de leur implication dans le suivi de la dette ;
- *Le quatrième module* sera relatif aux techniques de production et de collecte de données statistiques. L'objectif de cet atelier est d'améliorer la disponibilité des données fiables et pour permettre de renforcer l'efficacité dans la programmation et la gestion macro-économique. La formation portera sur les techniques d'enquêtes, la collecte et le traitement des données ainsi que sur les supports de diffusion de l'information statistique en trois sessions. Les cadres qui participeront à ces sessions de formation qui proviendront de l'ISTEEBU seront au nombre de 40,
- *L'ISTEEBU*, en tant que centre de concours, organise chaque année, au mois d'avril, en collaboration avec le CESD de Paris, les concours de recrutement de candidats élèves ingénieurs techniques statisticiens et ingénieurs statisticiens économistes. L'Institut organise également des concours pour les écoles statistiques africaines (ENSEA d'Abidjan, ISSEA de Yaoundé et ENEA de Dakar). Compte tenu de la faible performance des candidats à ces concours, (à titre d'exemple, en huit ans un seul lauréat a réussi à passer le concours organisé avec le CESD), des séances annuelles de formation de mise à niveau pour les candidats à ces concours seront organisées à raison de 3 sessions annuelles d'un mois. Chaque session concernera 25 cadres. Lors de la sélection des candidats, une attention particulière sera accordée aux cadres féminins méritants.

(b) la programmation et gestion des investissements publics

4.5.33 La formation dispensée dans ce domaine se fera sous forme modules qui seront organisés en atelier d'une semaine. Au total 50 cadres bénéficieront de cette formation, soit : 8 de la Direction de la programmation, 4 de la direction de la planification macro-économique, 8 de la cellule de planification du Ministère de l'agriculture, 8 de la cellule du Ministère des travaux publics, 3 de la direction de la trésorerie et 10 des ministères de la santé et de l'éducation, 5 de la Banque centrale et 4 de l'ISTEEBU. Ces modules sont :

- Module 1 : analyse économique et financière des projets de développement
- Module 2: évaluation et suivi des projets de développement ;
- Module3: la planification, programmation et budgétisation des investissements publics,
- Module 4: passation des marchés publics et procédures de décaissement des bailleurs de fonds ;
- Module 5 : gestion financière et comptable des projets (y compris les audits des projets)
- Module 6 : suivi-évaluation des programmes et projets de lutte contre la pauvreté ;

c) la législation de l'emploi et le marché du travail

4.5.34 Cette formation se fera sous forme de trois sessions d'une semaine chacune au bénéfice de 8 cadres de la direction de l'emploi, 2 cadres de la Direction de la planification, 5 de l'ISTEEBU et 10 en provenance du secteur privé, soit 25 personnes

- Module 1 : législation et inspection du travail (1 session)
- Module 2 : analyse du marché de l'emploi dans le secteur informel (2 sessions)

4.5.35 En outre, compte tenu de l'importance de la prévalence du SIDA et des menaces qui pèsent sur le marché de l'emploi, il est envisagé d'organiser, dans le cadre du projet, des séminaires de sensibilisation (1 séminaire national par an) sur le VIH/SIDA.

d) renforcement des capacités de formation en cours d'emploi

4.5.36 Pour renforcer le potentiel du Centre de perfectionnement et de formation en matière de formation, il est envisagé d'organiser quatre sessions de formation des formateurs. L'objectif est de disposer, au niveau national des compétences affirmées qui permettront de répondre aux besoins de formation du personnel de l'administration. Cette formation concernera 10 formateurs du CPF et 10 en provenance des autres structures de formation du secteur public et du secteur privé.

Formation extérieure

4.5.37 L'exécution de la formation à l'extérieure se fera suivant les principes soulignés plus haut (cf. § 4.5.31). Pour cette formation, le projet prévoit des stages pour : (i) 3 cadres de la direction de la planification sur les aspects relatifs à la gestion des politiques économiques, (ii) 1 cadre de la direction dans les techniques d'analyse de la dette ; (iii) (4) de la Direction de la programmation, 3 de la Cellule du Ministère de l'agriculture et 2 de la cellule du Ministère des travaux publics sur les techniques de programmation et de gestion du PIP, de coordination des aides extérieures et de négociations de conventions. Il est également prévu au niveau de l'ISTEEBU des stages de perfectionnement à l'extérieur pour 6 cadres supérieurs sur les méthodes d'analyse statistique approfondies. Ce programme de formation à l'extérieur sera l'objet d'une revue par les assistants techniques qui auront en charge d'identifier les besoins et d'établir des critères de sélection des bénéficiaires. La formation à l'extérieure concernera des domaines pointus qui ne peuvent être satisfaits sur place. La durée des stages de perfectionnement à l'extérieure devrait être inférieure à 3 mois. Les assistants techniques seront chargés, dès leur prise de fonction, d'établir, pour chaque structure concernée, un programme de formation à l'extérieure dont le contenu, le calendrier et le système d'évaluation devront être soumis à l'approbation préalable du Fonds.

Composante D : Gestion et suivi du projet

4.5.38 Une Cellule d'exécution du projet (CEP) sera créée, au sein du Ministère de la planification, par arrêté ministériel. Elle sera la structure opérationnelle de gestion du projet et aura pour mission de coordonner et de veiller à la mise en oeuvre de toutes les composantes du projet. Par ailleurs, pour garantir une orientation et une coordination efficace des activités du projet, un Comité de pilotage (voir 5.1.1 pour sa composition), chargé du suivi de l'exécution du projet sera mis en place. La CEP, qui assurera son secrétariat technique, sera chargée d'établir régulièrement des rapports sur l'exécution du projet qu'elle soumettra au comité ainsi qu'au FAD.

4.5.39 le projet financera l'audit des comptes du projet à la fin de chaque exercice comptable. Il engagera en outre les services d'un cabinet d'audit pour la mise en place d'un système comptable pour le projet. Le cabinet assurera également une formation complémentaire au comptable.

Equipements informatiques et logistiques

4.5.40 Des équipements informatiques pour la CEP (3 ordinateurs et logiciels appropriés), des équipements bureautiques, des mobiliers de bureaux ainsi qu'un véhicule de liaison seront acquis pour la CEP

Fonctionnement

4.5.41 Le projet financera également la maintenance des équipements bureautiques ainsi que les consommables de bureaux.

4.6 Impact sur l'environnement

Le présent projet d'appui institutionnel, de par ses éléments constitutifs, n'a pas d'impact négatif sur l'environnement. Au contraire, grâce au renforcement des capacités d'identification et de gestion des projets, il permettra aux responsables de la programmation des politiques macro-économiques et sectorielles de mieux évaluer et intégrer les aspects environnementaux dans la définition des programmes d'investissement. Le présent projet est répertorié en catégorie 3.

4.7 Coût du projet

Le coût total du projet net de taxes et de droits de douanes s'élèvera à 2,24 millions d'UC, dont 1,70 million en devises et 0,54 million en monnaie locale. Les coûts détaillés sont joints en annexe 4 et les tableaux 4.1 et 4.2 en donnent un résumé succinct par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts intègrent une provision de 5 % pour imprévus physiques et 4% pour hausse des prix en devises et en monnaie locale.

Tableau 4.1
Coûts estimatifs par composante

COMPOSANTES	Millions Fbu			Millions d'UC		
	Devis.	ML	Coût	Devis.	ML	Coût
A. Renforcement de la gestion macro-économique	611,87	158,40	770,27	0,39	0,10	0,49
B. Renforcement de la programmation des investissements publics	997,17	116,28	1113,45	0,64	0,07	0,71
C. Appui à la mise en place de l'ONEF et renforcement des compétences en formation en cours d'emploi	656,84	243,95	900,79	0,42	0,16	0,57
D. Gestion du projet et Audit	176,18	268,85	445,03	0,11	0,17	0,28
Total coût de base	2442,06	787,48	3229,54	1,56	0,50	2,06
Aléas & imprévus	122,10	39,37	161,48	0,08	0,03	0,10
Sous total	2564,17	826,85	3391,01	1,63	0,53	2,16
Hausse des prix	97,68	31,50	129,18	0,06	0,01	0,08
Coût du projet	2661,85	858,35	3520,20	1,70	0,54	2,24
En % du coût total du projet	75,62	24,38		75,62	24,38	

Tableau 4.2 :
Coûts estimatifs par catégorie de dépenses

CATEGORIES DE DEPENSES	Millions de Fbu			Millions d'UC			% du coût total
	Devise	Monnaie locale	Coût Total	Devise	Monnaie Locale	Coût total	
1. Services consultants	1029,0		1029,0	0,66		0,66	31,86
2. Formation	634,5	386,2	1020,7	0,40	0,25	0,65	31,61
3. Equipements	637,4	100,3	737,7	0,41	0,06	0,47	22,84
4. Fonctionnement		300,9	300,9	0,00	0,19	0,19	9,32
5. Audits	141,2		141,2	0,09		0,09	4,37
Total coût de base	2442,1	787,5	3229,5	1,56	0,50	2,06	100,00
Aléas & imprévus	122,1	39,4	161,5	0,08	0,03	0,10	
Sous total	2564,2	826,8	3391,0	1,63	0,53	2,16	
Hausse des prix	97,7	31,5	129,2	0,06	0,01	0,08	
Coût du projet	2661,8	858,3	3520,2	1,70	0,54	2,24	
En % du coût total du projet	75,62	24,38		75,62	24,38		

4.8 Sources de financement et calendrier des dépenses

Le Projet sera cofinancé par le Gouvernement Burundais et le FAD, comme indiqué dans les tableaux 4.3 et 4.5. Il ressort de ces tableaux que le don du FAD d'un montant de 2,13 millions d'UC représente 95 % du coût du projet et couvre les coûts en devises, une partie des coûts en monnaie locale liés à la formation et à une part des dépenses de fonctionnement de la cellule d'exécution du projet. Le Gouvernement prendra en charge le solde des dépenses en monnaie locale, soit 0,11 million d'UC représentant 5 % du coût du projet. Les charges supportées par le Gouvernement concernent les frais de fonctionnement et les fournitures de bureaux découlant de l'exécution du projet.

Tableau 4.3 :
Sources de financement (Millions d'UC)

SOURCES	Devises	ML	Total	%
FAD	1,70	0,43	2,13	95,00
Gouvernement		0,11	0,11	5,00
Total	1.70	0.54	2.24	

Tableau 4.4 :
Calendrier des dépenses par composante

COMPOSANTES	Millions Fbu				Millions d'UC			
	2005	2006	2007	Total	2005	2006	2007	Total
A. Renforcement de la planification macro-économique	509,54	140,83	189,22	839,59	0,32	0,09	0,12	0,53
B Renforcement de la programmation et de la gestion des investissements publics	590,77	335,04	287,85	1213,66	0,38	0,21	0,18	0,77
C. Appui à la mise en place de l'ONEF et renforcement des capacités de formation	527,65	327,82	126,39	981,86	0,34	0,21	0,08	0,63
D. Gestion du projet et Audit	197,81	143,63	143,63	485,08	0,13	0,09	0,09	0,31
Total	1825,77	947,33	747,10	3520,20	1,16	0,60	0,48	2,24

Tableau 4.5 :
Calendrier des dépenses par source de financement
(Millions d'UC)

SOURCES	2005	2006	2007	Total	%
FAD	1,13	0,56	0,44	2,13	95,00
Gouvernement	0,03	0,04	0,04	0,11	5,00
Total	1,16	0,60	0,48	2,24	100,00

Tableau 4.6
Financement FAD par catégorie de dépenses en millions d'UC

CATEGORIES DE DEPENSES	2005	2006	2007	Total
1. Services consultants	0,40	0,27	0,04	0,71
2. Formation	0,19	0,21	0,31	0,71
3. Equipements	0,47	0,02	0,02	0,51
4. Fonctionnement	0,03	0,03	0,03	0,10
5. Audits	0,04	0,03	0,03	0,10
Total	1,13	0,56	0,44	2,13

V. EXECUTION DU PROJET

5.1 Organe d'exécution

5.1.1 Le projet sera exécuté par la Cellule d'exécution du projet (CEP) qui sera créée au sein du Ministère de la planification. La mise à disposition par le Ministère de la planification d'un local fonctionnel pour la Cellule et la mise en place de celle-ci sont des conditions de mise en vigueur du don. Structure opérationnelle de gestion du projet, la CEP aura pour responsabilité de veiller à la mise en œuvre du projet dans les différentes administrations, de suivre son exécution et de gérer les acquisitions de biens et services. Compte tenu des capacités humaines et organisationnelles des différentes directions du ministère, d'une part, et du fait que le projet concerne plusieurs structures, d'autre part, la Cellule doit être autonome pour garantir une exécution ainsi qu'un suivi efficace des activités du projet. Un cadre de haut niveau qui aura en charge la coordination des activités du projet sera affecté à la Cellule par le Ministre de la planification. Trois (3) curriculum vitae (CV) correspondant aux termes de références du coordinateur du projet seront préalablement soumis à l'approbation préalable du Fonds. Il aura, en outre, la charge de veiller au renforcement de la coordination avec les actions des autres bailleurs de fonds en particulier la Banque mondiale, le PNUD, la Belgique et la France qui interviennent dans le domaine du renforcement institutionnel. La Cellule aura en charge l'élaboration et la transmission des rapports trimestriels, des programmes de formation et tout autre document concernant le présent projet au Fonds. Elle tiendra une comptabilité fiable permettant d'assurer le suivi et le contrôle des dépenses par catégorie ainsi que la préparation de comptes-rendus sur l'évaluation financière du projet. Dans l'exécution quotidienne de ses tâches, le Coordinateur du projet sera assisté par un comptable dont le CV sera soumis à l'approbation

préalable du Fonds, une secrétaire, un planton-chauffeur. Par ailleurs, des personnes seront nommées dans chaque Direction impliquée dans le projet pour servir d'interlocuteur à la Cellule d'exécution du projet.

5.1.2 Un budget de fonctionnement est alloué au projet en vue d'en assurer l'exécution. Il couvre essentiellement les éléments ci-après:

- (i) Les frais de fonctionnement liés à l'exécution du projet et aux diverses fournitures de bureaux ; et
- (ii) Les indemnités allouées au personnel de la Cellule d'exécution du projet.

5.2 Dispositions institutionnelles

5.2.1 La « gestion et suivi du projet » prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage du projet (CPP) dont le Président sera désigné par le Ministre de la planification. Il sera composé des représentants des directions concernées par le projet (Direction de la Trésorerie, Direction de la planification macro-économique, Direction de la programmation des investissements publics, Direction de l'ISTEEBU, Direction de l'emploi, de la Cellule de planification du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, de la Cellule de planification du Ministère des travaux publics et de l'équipement, du CPF, du Secrétariat technique du Comité interministériel de suivi du programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance et de la société civile).

5.2.2 En tant que structure d'impulsion, d'orientation, de validation et de contrôle des activités du projet, le CPP devra veiller à la cohérence des programmes de formation qui devront être transmis à la Banque au plus tard six (6) mois après la mise en vigueur du don. Le Comité de pilotage validera les rapports d'activités établis par la Cellule d'exécution du projet ainsi que les rapports des consultants. Il prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer l'exécution harmonieuse des différentes composantes du projet et sera saisi de tout problème de compétence afin d'assurer une exécution parfaitement coordonnée des travaux. Les réunions du Comité seront trimestrielles mais d'autres réunions pourront être convoquées en cas de nécessité. Le secrétariat est assuré par le Coordinateur de la Cellule d'exécution du projet.

5.2.3 Le dispositif institutionnel pour l'exécution du projet comprend ainsi le Comité de pilotage du projet, la Cellule d'exécution du projet et les correspondants des structures bénéficiaires du projet. L'organigramme de la structure d'exécution du projet est en annexe 3.

5.3 Calendrier d'exécution

L'entrée en vigueur du don est prévue octobre 2004. Le projet devrait démarrer avec le début de livraison des biens et du démarrage des prestations de services prévus. La durée de réalisation du projet est estimée à trois ans, l'achèvement est prévu en décembre 2007.

Tableau 5.1
Calendrier prévisionnel d'exécution du projet

<u>Activités</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date/période</u>
1. Présentation au Conseil	FAD	juillet 2004
2. Signature du protocole d'accord et mise en vigueur du don	FAD/GVT	octobre 2004
3. Mission de lancement du projet	FAD	décembre 2004
4. Lancement des appels d'offre	CEP	novembre 2004
5. Livraison des biens et prestation de services	CEP	avril 2005
6. Recrutement des consultants	CEP	avril 2005
7. Missions de supervision	FAD	déc. 05 /avril 06/ oct. 06/mai 07
8. Audit annuel des comptes	FAD	déc. 05/ déc06/ déc. 07
9. Fin du projet		déc. 2007
10. Rapport d'achèvement du Gouvernement	GVT	avril 2008
11. Rapport d'achèvement de la Banque	FAD	mai 2008

5.4 Dispositions relatives à l'acquisition de biens et services

5.4.1 Les dispositions relatives à l'acquisition sont résumées au tableau 5.2. Toute acquisition de biens et services financés par le Fonds se fera conformément aux Règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens ou, selon les cas, aux Règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants, en utilisant les Dossiers-types d'appel d'offres appropriés de la Banque.

Biens

5.4.2 Les marchés des biens sont composés de trois lots, à savoir, les équipements informatiques et bureautiques, le matériel roulant et le mobilier de bureaux. Les marchés de fourniture d'équipement informatique et bureautiques d'une valeur de 0,32 million d'UC seront attribués conformément aux procédures d'appel d'offres internationales (AOI).

5.4.2 Les marchés de fourniture de matériel roulant et de mobilier de bureaux pour un montant de 0,11 million d'UC seront attribués conformément aux procédures d'appel d'offres nationales (AON). Le montant par marché est inférieur à 100 000 UC et il existe suffisamment de fournisseurs qualifiés au Burundi pour garantir la qualité et la compétition.

5.4.3 Les divers autres biens destinés au fonctionnement d'une valeur globale de 0,10 millions d'UC seront acquis selon la procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national. Chaque marché étant d'un montant inférieur à 10 000 UC.

5.4.4 Le marché de fourniture du logiciel de la dette d'un montant de 0,08 million d'UC sera passée sur la base d'un gré à gré avec la CNUCED. Ce gré à gré se justifie par le fait que la Direction de la trésorerie utilise actuellement le logiciel de gestion de la dette de la CNUCED qui devra dans le cadre du projet être mis à jour.

Prestations de consultants et de formation

5.4.5 L'acquisition des services de consultants d'un montant de 0,71 million d'UC pour l'assistance technique aux différents départements concernés par le projet ainsi que la formation pour 0,71 million d'UC, telle que présentée au tableau 5.2, se feront conformément aux Règles de procédures de la Banque en matière d'utilisation des consultants. Un bureau d'étude sera recruté à cette fin par demande de propositions sur la base d'une liste restreinte en utilisant la procédure de sélection basée sur l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte de leurs prix.

5.4.6 Les services logistiques, pour l'organisation des séminaires locaux de formation d'un montant 0,03 million d'UC, seront directement acquis sur la base d'une convention cadre passée directement avec le Centre de perfectionnement et de formation (CPF). Cet établissement est doté de compétences et moyens nécessaires, et dispose de suffisamment d'expérience dans le domaine.

5.4.8 Les prestations d'audit annuel des comptes du projet ainsi que la mise en place du système comptable et la formation du comptable qui sont estimés à 0.10 million d'UC feront l'objet d'un appel d'offres sur la base d'une liste restreinte de cabinets d'audit, et la procédure de sélection sera basée sur la comparabilité des propositions techniques et le choix de l'offre financière la moins « disante ».

Organe d'exécution

5.4.9 La Cellule d'exécution du projet sera responsable de la passation des marchés de biens, services et formation du projet. Les ressources, la capacité, l'expertise et l'expérience du Chef de projet seront adéquates pour mener à bien l'acquisition.

Note d'information générale sur l'acquisition et procédure d'examen

5.4.10 Le texte de l'annonce générale d'acquisition des biens et services a été adopté avec le Gouvernement et sera émis pour publication dans Development Business, dès approbation par le Conseil d'administration de la proposition de don.

Procédures d'examen

5.4.11 Les documents suivants seront soumis à l'examen et l'approbation de la Banque avant d'être publiés : (i) notes d'information spécifique sur l'acquisition; (ii) dossiers d'appel d'offres ou Lettres d'invitation aux Consultants; (iii) rapports d'évaluation des offres des entreprises et fournisseurs ou des propositions de Consultants comportant les recommandations sur l'attribution des marchés. A cet effet, l'avis préalable de la Banque sur le dossier d'appel d'offres et sur le rapport d'analyse technique est requis ; et (iv) projets de contrats en cas de modification des modalités incorporés dans les dossiers de l'avis d'appel d'offres.

Tableau 5.2
Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services

Catégories de dépense	En millions d'UC					Total
	AOI	AON	Autre	Liste Restreinte*	Financ. autre que FAD	
1. Biens						
1.1 Equipe. informatique et bureautique	0,32 (0,32)					0,32 (0,32)
1.2 Logiciel spécifique		0,08 (0,08)				0,08 (0,08)
1.3 Mobiliers et matériel		0,07 (0,07)				0,07 (0,07)
1.4 Matériel roulant		0,04 (0,04)				0,04 (0,04)
2. Services consultants & formation						
2.1 Assistance technique				0,71 (0,71)		0,71 (0,71)
2.2 Formation			0,03 (0,03) ¹	0,68 (0,68)		0,71 (0,71)
3. Audit				0,10 (0,10)		0,10 (0,10)
4. fonctionnement			0,21 (0,10)			0,21 (0,10)
TOTAL	0,32 (0,32)	0,19(0,19)	0,24 (0,13)	1,49 (1,49)		2,24 (2,13)

* la liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

« Autre » renvoi à AON, Consultation de fournisseurs à l'échelon international ou national, marché gré à gré.

Les chiffres entre parenthèses indiquent les montants financés par le FAD

¹ Frais logistiques liés à l'organisation des ateliers locaux de formation

5.5 Dispositions relatives aux décaissements

Les décaissements pour les dépenses de fonctionnement seront effectués à travers la méthode du compte spécial, alimenté selon les modalités approuvées par le FAD. La demande de renouvellement du compte spécial sera accompagnée d'un programme d'activités acceptable par le FAD et d'un état récapitulatif de la justification de l'utilisation de l'approvisionnement précédent. Les décaissements sur contrats (pour les équipements, les fournitures, etc.) seront effectués par la méthode du paiement direct aux fournisseurs sur la base des contrats passés suite aux appels d'offres. La reconstitution des fonds est liée à la justification de l'utilisation d'au moins 50% des fonds précédents. La Cellule d'exécution du projet vérifiera la conformité des prestations des différents fournisseurs et prestataires du projet avec les cahiers des charges et préparera les demandes de décaissement qu'elle soumettra au Comité de pilotage du projet, pour transmission à la Banque. Les dépenses en dessous de 30 000 UC seront effectuées à partir du compte spécial, avec accord préalable du FAD. Dans ce but, un compte spécial sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir les ressources du FAD destinées à l'exécution du projet. L'ouverture du compte spécial est une condition du don.

5.6 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du projet relèveront de la responsabilité de la Cellule d'exécution du projet et du Comité de pilotage. Le bénéficiaire et le Fonds seront tenus informés à travers la soumission régulière des rapports trimestriels d'activités rédigés par la Cellule d'exécution du projet, selon un format convenu avec la Banque. Ils couvriront, pour le trimestre concerné, les aspects liés à l'exécution du projet, y compris l'état d'avancement, les dépenses, la programmation du travail, l'analyse des écarts enregistrés, ainsi que les éventuels problèmes rencontrés et les solutions proposées. Ils donneront aussi un aperçu des activités pour le trimestre suivant. Par ailleurs, la Cellule devra préparer un rapport d'achèvement du projet dans les six mois qui suivent la fin du Projet. La Banque effectuera des missions de supervision du projet.

5.7 Rapports financiers et rapports d'audit

Comptabilité

5.7.1 Pour assurer une exécution efficace des dépenses, un cabinet d'expertise comptable sera sélectionné au début du projet pour la mise en place d'un système comptable de type privé compatible avec les activités du projet. Le système devra tenir compte des composantes, des catégories de dépenses et des sources de financement. Le Cabinet devra élaborer un manuel de gestion financière et mettra en place un système informatisé de gestion. Il assurera également un complément de formation au comptable. La comptabilité du projet sera tenue ensuite par la Cellule d'exécution du projet qui tiendra des registres complets présentant les dépenses par composante, par catégorie et source de financement, ainsi qu'une comptabilité séparée pour toutes les opérations financées par le Fonds.

Audit

5.7.2 Les comptes du projet seront audités à la fin de chaque année fiscale avec un audit séparé pour le compte spécial. Les audits seront effectués par des auditeurs externes agréés par le Fonds. Les rapports d'audits, conformes aux exigences de la Banque en la matière, seront transmis annuellement au Fonds dans un délai de 6 mois après la fin de chaque exercice financier.

5.8 Coordination des bailleurs de fonds

5.8.1 Le présent projet a été préparé en étroite collaboration avec les autres bailleurs de fonds. Lors de la mission d'évaluation du projet, la Banque a eu des discussions approfondies avec les principaux bailleurs de fonds représentés à Bujumbura à savoir la Banque mondiale, l'Union européenne, la Coopération française, la Coopération belge et le PNUD. Ces discussions ont permis de faire le point sur leurs interventions respectives, l'état de la coopération de la Banque avec le pays et les perspectives de cofinancement dans le cadre du programme de renforcement des capacités nationales pour la bonne gouvernance. La conception du projet a ainsi pris en compte non seulement les programmes de réformes du Gouvernement mais également les activités des partenaires au développement dans les domaines de la gestion économique, dont notamment la Banque mondiale. Il est prévu des consultations entre les bailleurs de fonds à l'occasion des missions sur le terrain. Il existe une synergie des objectifs et actions entre l'ensemble des projets d'appui institutionnels soutenus par les principaux partenaires cités ci-haut.

5.8.2 Par ailleurs, suite aux recommandations du Forum des partenaires au Burundi qui a eu lieu à Bruxelles en janvier 2004, un Comité de suivi du programme d'urgence comprenant les représentants des bailleurs de fonds et de l'administration a été créé le 6/02/2004. Placé sous la présidence du Ministre de la planification, le Comité a pour attribution de suivre les engagements des bailleurs de fonds durant la phase de transition et d'assurer un cadre de concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds dans la mise en œuvre du programme d'urgence. Ce Comité permettra d'assurer un cadre permanent de concertation entre les différents partenaires en particulier dans le domaine de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance. A ce titre, le Comité de pilotage qui est l'organe d'impulsion et de contrôle du présent projet travaillera en étroite collaboration avec le Comité de suivi du programme d'urgence afin de créer une synergie des actions entreprises par les différents partenaires intervenant dans le renforcement des capacités pour une bonne gouvernance.

VI. DURABILITE ET RISQUES DU PROJET

6.1 Coûts récurrents du projet

L'exécution du projet conduira à l'acquisition d'un certain nombre d'ordinateurs dans le cadre de l'appui à l'informatisation des principales directions et du matériel roulant pour le suivi des projets et la production ainsi que la collecte des statistiques. L'entretien des équipements informatiques et du matériel roulant entraînera des charges récurrentes de l'ordre de 0.06 millions d'UC par an. Compte tenu de leur niveau, elles pourront être supportées sans difficultés par le Gouvernement. Par ailleurs, il n'y a aucun recrutement au niveau de la Cellule d'exécution du projet. Le personnel étant détaché, il recevra uniquement des indemnités sur le don FAD qui cesseront d'être versées à la fin de l'exécution du projet.

6.2 Durabilité des effets du projet

La mise en œuvre du projet permettra d'accroître l'efficacité du Ministère de la planification et des Ministères techniques-cibles dans la gestion macro-économique et la conception des programmes d'investissements publics. Le projet permettra également de mieux intégrer dans ces programmes, les préoccupations majeures du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. L'accent mis sur l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des investissements publics et la formation des cadres des institutions bénéficiaires augmente les chances de durabilité des effets du projet. Par ailleurs, la durabilité des effets du projet demeure largement tributaire de la réforme de la fonction publique dont les actions prioritaires visent à développer les compétences à travers notamment la création d'un environnement légal et réglementaire ainsi que des conditions matérielles favorables à l'épanouissement des agents de l'Etat dans leurs fonctions. A terme, la réforme aboutira à la mise en place d'un nouveau statut des fonctionnaires orienté vers la planification stratégique et la gestion des carrières, la formation et le perfectionnement continu des effectifs qui favorisera ainsi la stabilité des cadres. De même, le redéploiement des effectifs, envisagé dans le cadre de la réforme, permettra aux différentes structures de disposer d'un minimum de compétences pour la définition, l'exécution et le suivi des politiques économiques constituant ainsi un facteur important de durabilité.

6.3 Principaux risques et mesures d'atténuation

6.3.1 Les principaux risques du projet sont les suivants : (i) l'insuffisance des capacités institutionnelles du pays qui peuvent handicaper la poursuite des réformes économiques et structurelles engagées dans le cadre du programme 224-2006 du Gouvernement ; (ii) la forte mobilité des cadres de l'administration ayant bénéficié d'une formation vers le secteur privé ou vers les organisations internationales ; (iii) la persistance d'une partie des rebelles à refuser d'adhérer aux accords d'Arusha, constituant ainsi une lourde menace pour la paix et la réconciliation nationale.

6.3.2 Le premier risque pourrait être atténué par l'engagement des bailleurs de fonds lors du Forum de Bruxelles de janvier 2004 de soutenir le programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance. L'exécution à moyen terme de ce programme favorisera la disponibilité d'un plus grand nombre de cadres formés dans le domaine de la formulation et de la gestion des politiques économiques et sociales. Par ailleurs, le retour des cadres exilés au pays avec la consolidation de la paix constitue un facteur important de renforcement des capacités nationales. Ce processus sera d'autant plus important que les

partenaires au développement du Burundi soutiennent le programme d'insertion et de réinsertion du Gouvernement. Quant au second risque, dans le cadre de la réforme de la fonction publique, le Gouvernement envisage de mettre en place un nouveau statut des fonctionnaires orienté vers la mise en place d'une gestion stratégique et prévisionnelle des carrières ainsi qu'un cadre de travail plus incitatif qui contribueront renforcer la stabilité des cadres. De même, les interventions envisagées par les différents partenaires au développement dans le cadre du programme national de renforcement des capacités seront de nature à améliorer la valorisation des ressources humaines au sein de l'administration contribuant ainsi à atténuer ce risque. Enfin pour le troisième risque, la médiation africaine qui se poursuit et la pression internationale devraient amener l'ensemble des groupes de rebelles à entamer les négociations et signer à terme un cessez-le feu qui permettrait de consolider la paix et la relance économique.

VII. AVANTAGES DU PROJET

7.1 Avantages économiques et sociaux

7.1.1 Les capacités institutionnelles des départements ayant en charge le contrôle des dépenses publiques et le pilotage de l'économie sont faibles. Les cadres des directions ciblées par le projet manquent généralement la compétence et l'expérience requises pour maîtriser la gestion des politiques économiques du pays et assurer une gestion transparente des ressources publiques. En outre, l'absence d'équipes multidisciplinaires, en particulier dans le domaine d'analyse et de sélection des projets d'investissement public constitue une sérieuse contrainte qui limite les possibilités de choix pertinents de stratégies sectorielles conformément aux objectifs de développement économique et de réduction de la pauvreté. Pour atténuer cette contrainte, le Gouvernement Burundais va mettre l'accent sur la valorisation des ressources humaines dans le cadre de la réforme de la fonction publique.

7.1.2 Dans ce contexte, le projet contribuera à atténuer les contraintes par le renforcement des capacités au moyen d'une formation ciblée et centrée sur la gestion et le pilotage de l'économie, (informatique de base, prévision et gestion macro-économiques, programmation des investissements publics, le suivi physique et financier des projets, contrôle et suivi de l'exécution du budget, gestion de la dette et production de données statistiques fiables). La mise en œuvre du volet formation va améliorer l'efficacité de l'action du Gouvernement et contribuer à renforcer la transparence et la rationalité des dépenses publiques facilitant ainsi la réalisation de l'objectif d'assainissement du cadre macro-économique tel que défini dans le cadre du programme triennal soutenu par la FRPC. En outre, le projet va mettre en place des bases de données harmonisées sur les projets qui faciliteront la formulation et l'exécution des politiques cohérentes conformes à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

7.2 Impact du projet sur les thèmes transversaux

7.2.1 Impact sur la réduction de la pauvreté : Le Projet aura un impact social important, car les actions de soutien au renforcement à l'amélioration de la programmation des investissements publics en faveur de la rationalisation des dépenses budgétaires et d'une meilleure sélection des projets devraient aboutir à plus d'efficacité dans la gestion des finances publiques, qui bénéficiera nécessairement aux secteurs sociaux (éducation et santé) et aux programmes de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, l'appui que le projet apportera au système statistique est de nature à contribuer à un meilleur suivi de l'exécution du DSRP en facilitant la mise en place d'une grille d'indicateurs sur la pauvreté désagrégés par sexe et par région.

7.2.2 Impact sur la Gouvernance : En tant que partie intégrante du programme de national de renforcement de la bonne gouvernance, le projet aura un effet positif direct sur la gouvernance à travers l'amélioration des capacités de pilotage de l'économie et de gestion des politiques économiques et sociales du pays. La maîtrise de la politique d'endettement du pays ainsi que l'amélioration de la programmation des dépenses publiques sont de nature à améliorer la gestion des finances publiques, favorisant ainsi l'assainissement du cadre macro-économique qui constituent des facteurs essentiels de renforcement de la gouvernance économique.

7.2.3 Impact sur le genre : Le programme de formation qui sera exécuté dans le cadre du présent projet touchera environ soixante femmes qui présentent un peu plus de 20% des effectifs des départements directement impliqués dans le projet. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la participation des candidats féminins méritants lors de la préparation aux concours des écoles statistiques. De même, le renforcement des capacités en matière de sélection des projets, en conformité avec la stratégie de réduction de la pauvreté, se traduira par un impact positif des investissements publics sur les femmes, qui sont sévèrement touchées par la pauvreté. Une attention particulière pourra être accordée, par le biais des séminaires de formation dans le cadre du projet, au problème de la prise en compte de l'intégration de la femme dans les stratégies sectorielles telles que retenues dans la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté.

7.2.4 Impact sur le développement du secteur privé : En s'inscrivant dans la logique des efforts du Gouvernement qui visent à créer les conditions d'une relance économique durable à travers l'assainissement du cadre macro-économique, la gestion de la dette publique y compris la dette intérieure, le projet contribuera à asseoir un environnement propice au développement du secteur privé. Le soutien que le projet apporte à la définition d'une politique nationale de l'emploi qui constitue un axe prioritaire du Gouvernement pour assainir le secteur de l'emploi, constitue un élément important de renforcement du secteur privé. De même l'amélioration de l'efficacité de la programmation des investissements publics, sera de nature à promouvoir à la fois la participation du secteur privé et de l'ensemble de la société civile aux efforts de développement économique et social du pays.

VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

8.1 Conclusions

Le Burundi est, depuis octobre 1993, confronté à une profonde crise socio-politique qui a eu des conséquences sévères sur le tissu économique et social du pays. Les capacités institutionnelles du pays se sont érodées au fil du temps se traduisant par la désorganisation de l'administration, la démotivation des agents de l'Etat ainsi que la vétusté et l'obsolescence des outils de travail. Cette situation s'est aggravée par un déficit de programme de formation et de recyclage des cadres. C'est pour enrayer les effets cumulés de la détérioration de la situation et de la désorganisation de l'appareil administratif du pays que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour relancer la croissance économique. Le présent projet s'inscrit dans cette optique et sa mise en œuvre contribuera à la réalisation de cet objectif. Il constitue également une réponse aux efforts engagés par le Gouvernement qui a payé intégralement les échéances courantes de 2003 qui s'élevaient à 6,46 millions de dollars EU. Il a également payé 20% du stock des arriérés, soit 6,24 millions de dollars ainsi que les échéances courantes de février et d'avril 2004 pour un

montant total de 3,29 millions de dollars EU. La stratégie de la Banque vise à trouver une solution au problème des arriérés qui permettra de reprendre pleinement sa coopération avec le Burundi et de faciliter son accès à l'initiative PPTE. Le présent projet s'inscrit dans ce cadre et constitue un instrument de renforcement du dialogue avec le Gouvernement.

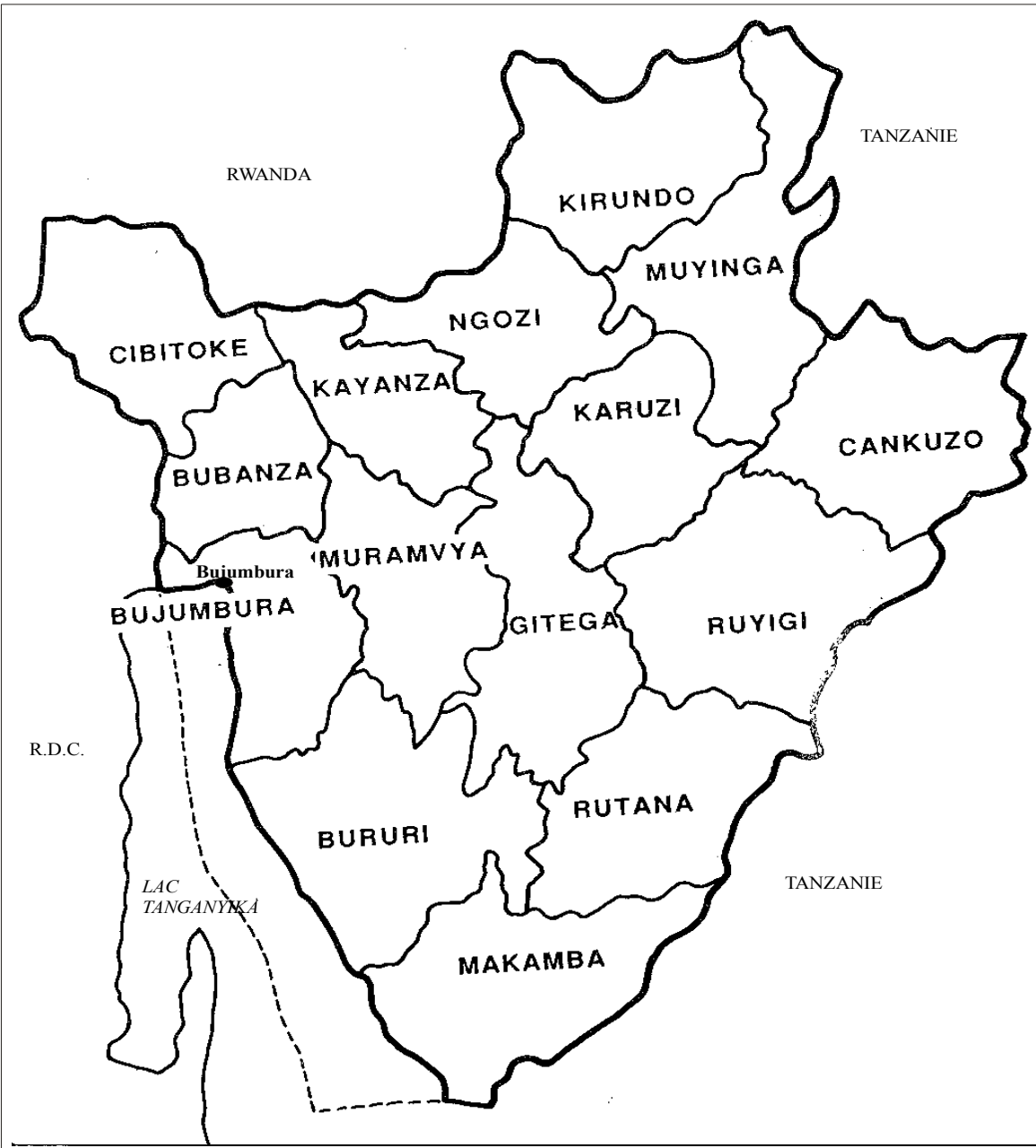
8.2 Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'octroyer au Gouvernement de la République du Burundi un don du FAD n'excédant pas 2,13 millions d'UC pour financer le projet de renforcement des capacités institutionnelles. L'entrée en vigueur du don sera subordonnée à la réalisation des conditions particulières suivantes avant le premier décaissement :

- a) Conditions d'entrée en vigueur du Don
 - (i) Le Protocole d'Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.
- b) Conditions préalables au premier décaissement : le décaissement du Don est subordonné à la réalisation par le donataire des conditions suivantes :
 - (ii) fournir la preuve de l'ouverture, auprès d'une banque acceptable pour le Fonds, d'un compte spécial dans lequel seront versées les ressources provenant du Don (§5.5);
 - (iii) fournir au Fonds la preuve de la mise en place de la cellule d'exécution du Projet (CEP) au sein du Ministère de la planification et de la mise à la disposition de celle-ci de locaux fonctionnels (§5.1.1);
 - (iv) fournir la preuve du recrutement d'un cadre en qualité de coordonnateur des activités du projet et d'un comptable dont les expériences et les qualifications auront été au préalable jugées acceptables par le Fonds (§5.1.1) ;
 - (v) fournir l'engagement de recruter le personnel de soutien de la Cellule d'exécution du projet (§5.1.1) ;
 - (vi) fournir la preuve de la mise en place par le Ministre de la planification du Comité de pilotage du projet composé des représentants de la Direction de la trésorerie, de la Direction de la planification macro-économique, de la Direction de la programmation, de la Direction de l'ISTEEBU, de la Direction de l'emploi, de la Cellule de planification du Ministère de l'agriculture, de la Cellule de la planification du Ministère des travaux publics, du Centre de perfectionnement et de formation, du Secrétariat technique du Comité interministériel de suivi du programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance et de la société civile (§5.2) ;
- c) Autres Conditions

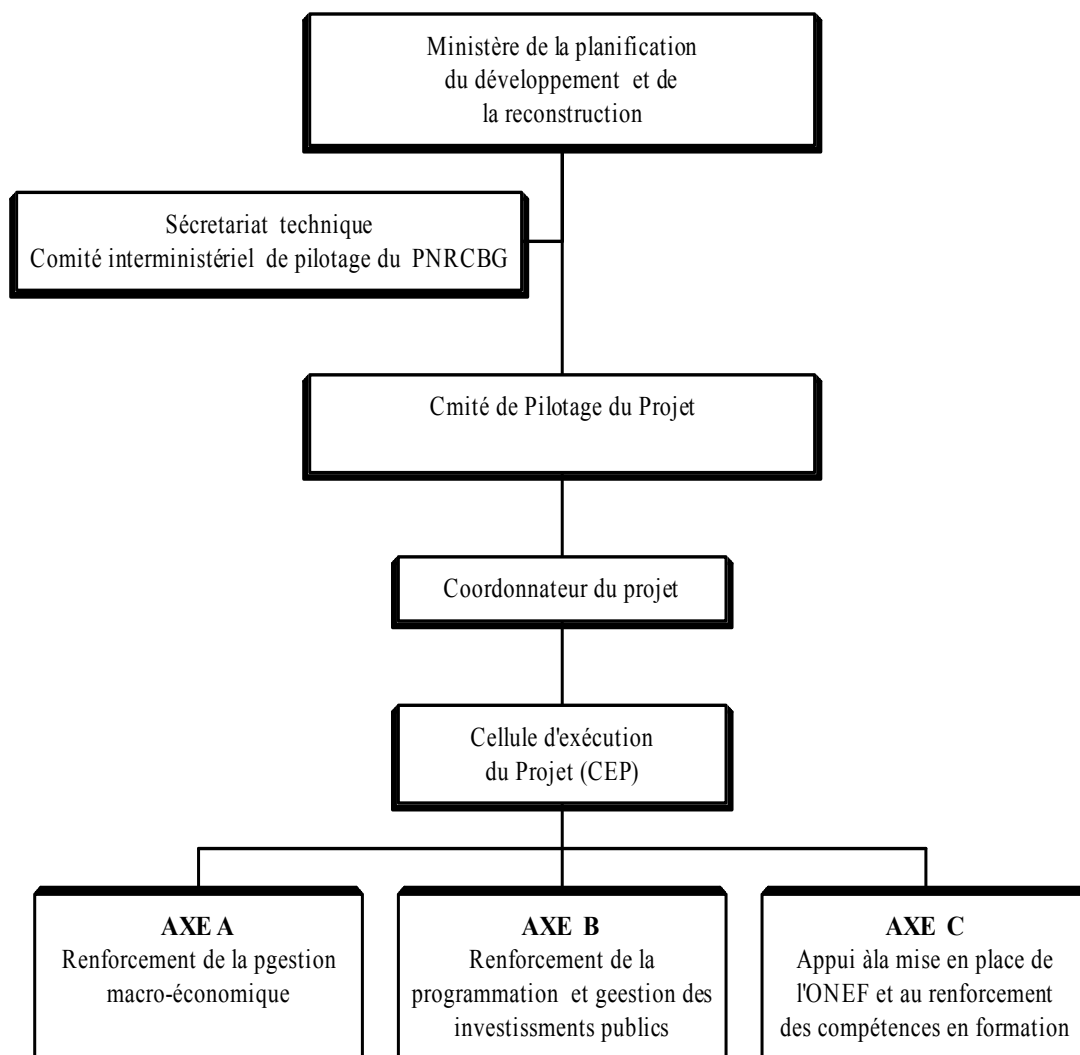
Le Donataire devra en outre :

 - (vii) transmettre au fonds, pour approbation, les programmes de formation ainsi que la liste et les CV du personnel désigné pour y participer (§5.2).



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET



COMPOSANTES & CATEGORIES DE DEPENSES	Unités	Q	PU		Millions Fbu								Millions d'UC									
			000UC	000F	2005		2006		2007		Total	Co-fina.		2005		2006		2007		Total	Cofin.	
					MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT	MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT
COMPOSANTE A:																						
Renforcement de la gestion macro-économique																						
1. Renforcement de la planification macro-économique																						
Expert macro-économiste	Mois	3	13.1	14700		44.1						44.1	44.1		0.03		0.00		0.00	0.03	0.03	
2. Formation																						
Formation informatique	Atel.	3	7.0	9000	9.0		9.0		9.0			27.0	27.0	0.01		0.01		0.01		0.02	0.02	
Formation thématique	Atel.	4	7.0	8400	5.0	3.4	5.0	3.4	10.1	6.7		33.6	33.6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.02	0.02	
Sous total formation					14.0	3.4	14.0	3.4	19.1	6.7		60.6	60.6	0.01	0.00	0.01	0.00	0.01	0.00	0.04	0.04	
Equipement																						
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	8	0.9	1000		8.0						8.0	8.0		0.01					0.01	0.01	
Imprimantes lasers	Impr	6	0.6	700		4.2						4.2	4.2		0.00					0.00	0.00	
Grande imprimante		1	1.7	2100		2.1						2.1	2.1		0.00					0.00	0.00	
Scanner		2	0.4	600		1.2						1.2	1.2		0.00					0.00	0.00	
Onduleurs	Ondu	8	0.3	400		3.2						3.2	3.2		0.00					0.00	0.00	
Photocopieurs	Photo	1	5.4	8400		8.4						8.4	8.4		0.01					0.01	0.01	
Sous total équipement						27.1						27.1	27.1		0.02					0.02	0.02	
2. Amélioration de la gestion de la dette																						
1. Consultants																						
Expert dette	Mois	3		14700		88.2		0.0				88.2	88.2		0.06		0.00		0.00	0.06	0.06	
Expert en informatique		3		14700		44.1						44.1	44.1		0.03		0.00		0.00	0.03	0.03	
2. Formation																						
Ateliers en gestion et analyse de la dette	Atel.	1		8400				5.0	3.4			8.4	8.4		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	
Sous total formation								5.0	3.4			8.4	8.4		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	8		1000		8.0						8.0	8.0		0.01					0.01	0.01	
Ordinateurs portables	Ord.P	2		1700		3.4						3.4	3.4		0.00					0.00	0.00	
Imprimantes lasers	Impr	4		700		2.8						2.8	2.8		0.00					0.00	0.00	
Onduleurs	Ondu	8		400		3.2						3.2	3.2		0.00					0.00	0.00	
Scanner	Scan	2		600		1.2						1.2	1.2		0.00					0.00	0.00	
Photocopieurs	Photo	1		8400		8.4						8.4	8.4		0.01					0.01	0.01	
Logiciel de gestion de la dette						116.2						116.2	116.2		0.07					0.07	0.07	
Sous total équipement						143.2						143.2	143.2		0.00	0.09				0.09	0.09	
1. Renforcement à l'ISTEBU																						
2. Formation																						
Atelier sur comptes nationaux	Atel.	3		8400	5.0	3.4	5.0	3.4	5.0	3.4		25.2	25.2		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Atelier en formation en statistique	Atel.	3		8400	5.0	3.4	5.0	3.4	5.0	3.4		25.2	25.2		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Session de préparation aux concours des écoles stat		3		42200	25.3	16.9	25.3	16.9	25.3	16.9		126.6	126.6		0.02	0.01	0.02	0.01	0.02	0.01	0.08	0.08
Stages de perfectionnement à l'extérieur	h/m	12	12.2	14800		44.4		44.4		88.8		177.6	177.6		0.00	0.03		0.03		0.06	0.11	0.11
Sous total formation					35.4	68.0	35.4	68.0	35.4	112.4		354.6	354.6		0.02	0.04	0.02	0.04	0.02	0.07	0.23	0.23
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	10		1000		10.0						10.0	10.0		0.01					0.01	0.01	
Imprimantes lasers	Impr	5		700		3.5						3.5	3.5		0.00					0.00	0.00	
Grandes imprimantes		2		3700		7.4						7.4	7.4		0.00					0.00	0.00	
Onduleurs	Ondu	10		400		4.0						4.0	4.0		0.00					0.00	0.00	

COMPOSANTES & CATEGORIES DE DEPENSES	Unités	Q	PU		Millions Fbu								Millions d'UC									
			000UC	000F	2005		2006		2007		Total	Co-fina.		2005		2006		2007		Total	Cofin.	
					MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT	MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT
Photocopieurs	Photo	1		8400		8.4						8.4	8.4								0.01	0.01
Scanneurs	Scan	3		600		1.8						1.8	1.8								0.00	0.00
Mobylettes	Mob	15	0.5	600		9.0						9.0	9.0								0.01	0.01
Sous total équipement						44.1						44.1	44.1								0.03	0.03
Consultants						132.3		0.0		0.0		132.3	132.3	0.00	0.08		0.00			0.00	0.08	0.08
Formation					49.4	71.4	54.5	74.7	54.5	119.1	423.6	423.6	423.6	0.03	0.05	0.03	0.05	0.03	0.08	0.08	0.27	0.27
Equipement						214.4					214.4	214.4	214.4		0.14						0.14	0.14
<i>Coût de base composante A</i>					49.4	418.0	54.5	74.7	54.5	119.1	770.3	770.3	770.3	0.03	0.27	0.03	0.05	0.03	0.08	0.08	0.49	0.49
<i>Imprévus physiques (5%)</i>					2.5	20.9	2.7	3.7	2.7	6.0	38.5	38.5	38.5	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02
<i>Provisions pour inflation (4%)</i>					2.0	16.7	2.2	3.0	2.2	4.8	30.8	30.8	30.8	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Total composante A					53.9	455.7	59.4	81.4	59.4	129.8	839.6	839.6	839.6	0.03	0.29	0.04	0.05	0.04	0.08	0.53	0.53	0.53
COMPOSANTE B																						
<i>Appui à la gestion des investissements publics</i>																						
a. Renforcement de la DPR																						
1. Consultants						102.9		58.8		58.8	220.5	220.5	220.5		0.07		0.04			0.04	0.14	0.14
Expert en programmation des investissements publics	Mois	12		14700		58.8		58.8		58.8	176.4	176.4	176.4		0.04		0.04			0.04	0.11	0.11
Expert informaticien	Mois	3		14700		44.1					44.1	44.1	44.1		0.03		0.00			0.00	0.03	0.03
2. Formation																						
Atelier informatique		4		9000	18.0		9.0		9.0		36.0	36.0	36.0	0.01		0.01			0.01		0.02	0.02
Atelier sur programmation des investissements	Atel.	3		8400	5.0	3.4	5.0	3.4	5.0	3.4	25.2	25.2	25.2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Atelier sur l'analyse et la gestion des projets	Atel.	3		8400	5.0	3.4	5.0	3.4	5.0	3.4	25.2	25.2	25.2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Stages de perfectionnement à l'extérieur	h/m	12	7.8	14800		14.8		29.6		133.2	177.6	177.6	177.6	0.00	0.01		0.02			0.08	0.11	0.11
Sous total formation					28.1	21.5	19.1	36.3	19.1	139.9	264.0	264.0	264.0	0.02	0.01	0.01	0.02	0.01	0.09	0.17	0.17	0.17
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	10		1000		10.0					10.0	10.0	10.0		0.01						0.01	0.01
Serveur + onduleur	Serv	1		6900		6.9					6.9	6.9	6.9		0.00						0.00	0.00
Scaners		2		600		1.2					1.2	1.2	1.2		0.00						0.00	0.00
Imprimantes lasers	Impr	8		700		5.6					5.6	5.6	5.6		0.00						0.00	0.00
Grandes imprimantes		3		3700		11.1					11.1	11.1	11.1		0.01						0.01	0.01
Onduleurs	Ondu	10		400		4.0					4.0	4.0	4.0		0.00						0.00	0.00
Photocopieurs	Photo	2		8400		16.8					16.8	16.8	16.8		0.01						0.01	0.01
Réseautage	for					10.6					10.6	10.6	10.6		0.01						0.01	0.01
Véhicule		1	21.8	26400		26.4					26.4	26.4	26.4		0.02						0.02	0.02
Sous total équipement						92.6					92.6	92.6	92.6		0.06						0.06	0.06
b. Renforcement de la Cellule planification MAGRI																						
1. Consultants																						
Expert planification des projets	Mois	12		14700		88.2		88.2			176.4	176.4	176.4		0.06		0.06				0.11	0.11
2. Formation																						
Stages à l'extérieur		3		14800		14.8		14.8		14.8	44.4	44.4	44.4		0.01		0.01			0.01	0.03	0.03
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	8		1000		8.0					8.0	8.0	8.0		0.01						0.01	0.01
Serveur + onduleur	Serv	1		6900		6.9					6.9	6.9	6.9		0.00						0.00	0.00
Imprimantes laser	Impr	5		700		3.5					3.5	3.5	3.5		0.00						0.00	0.00
Onduleurs	Ondu	8		400		3.2					3.2	3.2	3.2		0.00						0.00	0.00
Photocopieurs	Photo	1		8400		8.4					8.4	8.4	8.4		0.01						0.01	0.01
Réseautage						14.5					14.5	14.5	14.5		0.01						0.01	0.01

COMPOSANTES & CATEGORIES DE DEPENSES	Unités	Q	PU		Millions Fbu										Millions d'UC							
			000UC	000F	2005		2006		2007		Total	Co-fina.		2005		2006		2007		Total	Cofin.	
					MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT	MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT
Sous total équipement						44.5						44.5	44.5			0.03					0.03	0.03
c. Renforcement de la Cellule de planification METP																						
1. Consultants						73.5		73.5				147.0	147.0			0.05		0.05			0.09	0.09
Expert ingénieur TP	Mois	10	14700			73.5		73.5				147.0	147.0			0.05		0.05			0.09	0.09
2. Formation																						
Stages de perfectionnement à l'extérieur		2	14800			14.8			14.8			29.6	29.6			0.01		0.00		0.01	0.02	0.02
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	8	1000			8.0						8.0	8.0			0.01					0.01	0.01
Serveur + onduleur	Serv	1	6900			6.9						6.9	6.9			0.00					0.00	0.00
Imprimantes lasers	Impr	5	700			3.5						3.5	3.5			0.00					0.00	0.00
Onduleurs	Ondu	8	400			3.2						3.2	3.2			0.00					0.00	0.00
Réseautage						14.5						14.5	14.5			0.01					0.01	0.01
Photocopieurs	Photo	1	8400			8.4						8.4	8.4			0.01					0.01	0.01
Sous total équipement						44.5						44.5	44.5			0.03					0.03	0.03
Consultants						264.6		220.5		58.8	543.9	543.9				0.17		0.14		0.04	0.35	0.35
Formation					28.1	51.1	19.1	51.1	19.1	169.5	338.0	338.0			0.02	0.03	0.01	0.03	0.01	0.11	0.22	0.22
Equipement						181.5					181.5	181.5				0.12					0.12	0.12
Mobiliers et matériels de bureaux					8.8		8.8		8.8		26.4	26.4			0.01		0.01		0.01		0.02	0.02
Fonctionnement					7.9		7.9		7.9		23.7	23.7			0.01		0.01		0.01		0.02	0.02
Entretien équipements infor, véhicules, carburants					5.1		5.1		5.1		15.2	15.2			0.00		0.00		0.00		0.01	0.01
Consommables de bureaux					2.8		2.8		2.8		8.4	8.4			0.00		0.00		0.00		0.01	0.01
											1113.											
Coût de base composante B					44.8	497.2	35.8	271.6	35.8	228.3	5	1113.5			0.03	0.32	0.03	0.17	0.03	0.15	0.73	0.73
<i>Imprévus physiques (5%)</i>					2.2	24.9	1.8	13.6	1.8	11.4	55.7	55.7			0.00	0.02	0.00	0.01	0.00	0.01	0.04	0.04
<i>Provisions pour inflation (4%)</i>					1.8	19.9	1.4	10.9	1.4	9.1	44.5	44.5			0.00	0.01	0.00	0.01	0.00	0.01	0.03	0.03
Total composante B					48.8	542.0	39.0	296.1	39.0	248.9	7	1213.7			0.04	0.35	0.03	0.19	0.03	0.16	0.79	0.79
Compsante C : Mise en place ONEF et renfor. capacités form																						
1. Appui à la Direction de l'emploi																						
1. Consultants																						
Expert ressources humaines	Mois	12	14700			88.2		88.2				176.4	176.4			0.06		0.06			0.11	0.11
2. Formation																						
Ateliers thématiques	Atel.	3	8400	5.0	3.4	5.0	3.4	5.0	3.4		25.2	25.2			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	
Ateliers de sensibilisation VIH/Sida	Atel.	3	42100	42.1		42.1		42.1			126.3	126.3		0.03	0.00	0.03		0.03	0.00	0.08	0.08	
Stages à l'extérieur		2	14800				14.8		14.8		29.6	29.6			0.00		0.01		0.01	0.02	0.02	
Sous total formation					47.1	3.4	47.1	18.2	47.1	18.2	181.1	181.1		0.03	0.00	0.03	0.01	0.03	0.01	0.11	0.11	
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	10	1000			10.0					10.0	10.0			0.01						0.01	0.01
Imprimantes lasers	Impr	6	700			4.2					4.2	4.2			0.00						0.00	0.00
Onduleurs	Ondu	10	400			4.0					4.0	4.0			0.00						0.00	0.00
Grande imprimante	Gim	2	3700			7.4					7.4	7.4			0.00						0.00	0.00
Photocopieurs	Photo	1	8400			8.4					8.4	8.4			0.01						0.01	0.01
Sous total équipement						34.0					34.0	34.0			0.02						0.02	0.02
2. Renforcement du Centre de formation professionnelle																						
1. Consultant		12	14700			88.2		88.2				176.4	176.4			0.06		0.06			0.11	0.11

COMPOSANTES & CATEGORIES DE DEPENSES	Unités	Q	PU		Millions Fbu								Millions d'UC									
			000UC	000F	2005		2006		2007		Total	Co-fina.		2005		2006		2007		Total	Cofin.	
					MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT	MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT
2. Formation des formateurs																						
Ateliers formation des formateurs	At	4		8400	5.0	3.4	10.1	6.7	5.0	3.4	33.6	33.6		0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	
Stages de perfectionnement à l'extérieur	h/m	3		14800		14.8		14.8		14.8	44.4	44.4		0.00	0.01	0.00	0.01	0.00	0.01	0.03	0.03	
Sous total formation					5.0	18.2	10.1	21.5	5.0	18.2	78.0	78.0		0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.01	0.05	0.05	
3. Equipement																						
PC+ logiciel	PC	25		1000		25.0					25.0	25.0			0.02	0.00				0.02	0.02	
Ordinateurs portables	OrdP	4		14700		58.8					58.8	58.8			0.04					0.04	0.04	
Rétroprojecteur	Retr	4		4400		17.6					17.6	17.6			0.01	0.00				0.01	0.01	
Imprimantes lasers	Impr	25		700		17.5					17.5	17.5			0.01	0.00				0.01	0.01	
Grandes imprimantes	Gim	4		3700		14.8					14.8	14.8			0.01	0.00				0.01	0.01	
Scanneurs	Scan	6		600		3.6					3.6	3.6			0.00	0.00				0.00	0.00	
Onduleurs	Ondu	25		400		10.0					10.0	10.0			0.01	0.00				0.01	0.01	
Photocopieurs	Photo	3		8400		25.2					25.2	25.2			0.02	0.00				0.02	0.02	
Sous total équipement						172.5					172.5	172.5			0.11	0.00				0.11	0.11	
Consultant						176.4		176.4			352.8	352.8		0.00	0.11	0.00	0.11	0.00	0.00	0.22	0.22	
Formation					52.2	21.5	57.2	39.7	52.2	36.3	259.1	259.1		0.03	0.01	0.04	0.03	0.03	0.02	0.17	0.17	
Equipement						206.5					206.5	206.5		0.00	0.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.13	0.13	
Mobiliers et matériels de bureaux					21.1		21.1		21.1		63.4	63.4		0.01		0.01			0.01		0.04	0.04
Fonctionnement					6.3		6.3		6.3		19.0	19.0		0.00	0.00	0.00		0.00		0.01	0.01	
Entretiens équip. Infom,					3.5		3.5		3.5		10.6	10.6		0.00	0.00	0.00		0.00		0.01	0.01	
Consommables					2.8		2.8		2.8		8.4	8.4		0.00	0.00	0.00		0.00		0.01	0.01	
Coût de base composante C					79.6	404.4	84.7	216.1	79.6	36.3	900.8	900.8		0.04	0.26	0.04	0.14	0.04	0.02	0.53	0.57	
<i>Imprévus physiques (5%)</i>					4.0	20.2	4.2	10.8	4.0	1.8	45.0	45.0		0.00	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	0.03	0.03	
<i>Provisions pour inflation (4%)</i>					3.2	16.2	3.4	8.6	3.2	1.5	36.0	36.0		0.00	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	0.02	0.02	
Total composante C					86.8	440.8	92.3	235.5	86.8	39.6	981.9	981.9		0.04	0.28	0.04	0.15	0.04	0.03	0.58	0.63	
COMPOSANTE D : Gestion du projet																						
1. Equipements, fournitures et divers																						
PC+ logiciel	PC	3		1000		3.0					3.0	3.0			0.00					0.00	0.00	
Imprimantes lasers	Impr	2		700		1.4					1.4	1.4			0.00					0.00	0.00	
Onduleurs	Ondu	3		400		1.2					1.2	1.2			0.00					0.00	0.00	
Photocopieur	Photo	1		8400		8.4					8.4	8.4			0.01					0.01	0.01	
Véhicule de liaison	Véhi.	1	17.4	21000		21.0					21.0	21.0			0.01					0.01	0.01	
Sous total équipement						35.0					35.0	35.0			0.02					0.02	0.02	
Mobiliers et matériels de bureaux					3.5		3.5		3.5		10.6	10.6		0.00		0.00		0.00		0.01	0.01	
Fonctionnement (cons.entretien équipements)					1.8		1.8		1.8		5.3	5.3		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2 Fonctionnement																						
Indemnités du Coordinateur	Mois	36	1.0	1100	13.2		13.2		13.2		39.6	39.6		0.01		0.01		0.01		0.03	0.03	
Indemnités du Comptable	Mois	36	0.9	800	9.6		9.6		9.6		28.8	28.8		0.01		0.01		0.01		0.02	0.02	
Indemnités Secrétaire	Mois	36	0.4	350	4.2		4.2		4.2		12.6	12.6		0.00		0.00		0.00		0.01	0.01	
Indemnités du Chauffeur	Mois	36	0.3	290	3.5		3.5		3.5		10.4	10.4		0.00		0.00		0.00		0.01	0.01	
Salaire du Coordinateur		36	0.087	100	1.2		1.2		1.2		3.6		3.6	0.00		0.00		0.00		0.00	0.00	
Salaire du Comptable		36	0.070	80	1.0		1.0		1.0		2.9		2.9	0.00		0.00		0.00		0.00	0.00	
Salaire Secrétaire		36	0.035	42	0.5		0.5		0.5		1.5		1.5	0.00		0.00		0.00		0.00	0.00	
Salaire du Chauffeur		36	0.026	30	0.4		0.4		0.4		1.1		1.1	0.00		0.00		0.00		0.00	0.00	
Autre fonctionnement (loyers, divers)					50.8		50.8		50.8		152.5		152.5	0.03		0.03		0.03		0.10	0.10	
Sous total Gouvernement						53.9		53.9		53.9	161.6		161.6	0.03		0.03		0.03		0.10	0.10	

COMPOSANTES & CATEGORIES DE DEPENSES	Unités	Q	PU 000UC	PU 000F	Millions Fbu										Millions d'UC									
					2005		2006		2007		Total	Co-fina.		2005		2006		2007		Total	Cofin.			
					MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT	MI	Dev.	MI	Dev.	MI	Dev.		FAD	GVT		
Total fonctionnement					86.1		86.1		86.1		258.3	96.7	161.6	0.05	0.05		0.05		0.16	0.06	0.10			
<i>Coût de base composante D</i>					89.6	35.0	89.6	0.0	89.6		303.8	142.3	161.6	0.06	0.02	0.06		0.06	0.00	0.19	0.09	0.10		
<i>Imprévus physiques (5%)</i>					4.5	1.8	4.5	0.0	4.5		15.2	7.1	8.078	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.01	0.00	0.01		
<i>Provisions pour inflation (4%)</i>					3.6	1.4	3.6	0.0	3.6		12.2	5.7	6.462	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.01	0.00	0.00		
Total composante D					97.7	38.2	97.7	0.0	97.7		331.2	155.1	176.1	0.06	0.02	0.06		0.06		0.21	0.10	0.11		
G. Audit						56.9		42.2		42.2	141.2	141.2		0.00	0.04		0.03		0.03	0.09	0.09			
Audits du projet		4		31620		42.2		42.2		42.2	126.5	126.5		0.00	0.03		0.03		0.03	0.08	0.08			
Installation syst..comptable et formation du Comptable	h/m	1.0		14700		14.7				14.7	14.7	14.7		0.00	0.01				0.01	0.01				
<i>Imprévus physiques (5%)</i>						2.8		2.1		2.1	7.1	7.1		0.00	0.00		0.00		0.00	0.00	0.00			
<i>Provisions pour inflation (4%)</i>						2.3		1.7		1.7	5.6	5.6		0.00	0.00		0.00		0.00	0.00	0.00			
Total Audit						62.0		46.0		46.0	153.9	153.9		0.00	0.04		0.03		0.03	0.10	0.10			
										3229.														
COUT DE BASE DU PROJET					263.5	1411.6	264.5	604.6	259.5	425.9	5	3068.0	161.6	0.17	0.90	0.17	0.39	0.17	0.27	2.06	1.95	0.10		
<i>Imprévus physiques (5%)</i>					13.2	70.6	13.2	30.2	13.0	21.3	161.5	153.4	8.1	0.01	0.04	0.01	0.02	0.01	0.01	0.10	0.10	0.01		
<i>Provisions pour inflation (4%)</i>					10.5	56.5	10.6	24.2	10.4	17.0	129.2	122.7	6.5	0.01	0.04	0.01	0.02	0.01	0.01	0.08	0.08	0.00		
										3520.														
COUT TOTAL DU PROJET					287.2	1538.6	288.3	659.0	282.8	464.3	2	3344.1	176.1	0.18	0.98	0.18	0.42	0.18	0.30	2.24	2.13	0.11		

Terme de référence des experts

Expert macro-économiste

Le consultant macro-économiste aura pour mission d'appui la Direction de planification macro-économique. Il aura pour fonctions principales :

1. Formuler un diagnostic précis sur l'état des lieux : l'environnement institutionnel, les moyens humains disponibles, les moyens matériels;
2. Proposer, sur cette base, de l'intervention du projet d'appui à la gestion économique de la Banque mondiale, des domaines de concentration du projet en vue de renforcer les actions du projet PAGE. Le consultant mettra l'accent sur le volet formation. Ainsi, il élaborera un programme de formation des cadres du Département qui sera transmis au Fonds pour approbation.
3. En outre, il collaborera à la mise en place d'un canevas pour la rédaction de note de conjoncture et de synthèse macro-économique,

Expérience requise : le candidat à ce poste doit être de formation universitaire en économie du développement du niveau 3^{ème} cycle. Il doit posséder une expérience de dix ans au moins dans les fonctions de macro-économiste dans une institution publique ou privée chargée des problèmes de développement. Il doit, en outre, avoir assumé de hautes fonctions de Conseil et acquis une expérience solide dans la gestion des programmes et projets de développement institutionnel de préférence dans un pays en voie de développement. Enfin, le candidat doit avoir une parfaite maîtrise du français.

Durée du contrat : Trois (3) mois.

Lieu de travail : MPDR/ Direction de la planification macro-économique, Bujumbura (Burundi)

Expert en gestion et suivi de la dette publique

Le Consultant, expert en gestion de la dette publique, aura pour mission de renforcer la capacité technique et administrative de la Direction de la Trésorerie (DT) du Ministère des finances. Il devra, en collaboration avec la DGP, s'assurer que les statistiques fournies par la Direction de la Trésorerie et la Banque de République du Burundi sur la dette extérieure sont cohérentes. Il aura pour fonctions principales :

1. Formuler un diagnostic précis sur l'état des lieux : l'environnement institutionnel, les moyens humains disponibles, les moyens matériels;
2. Proposer, sur cette base, des mesures susceptibles d'accroître, sur le plan administratif et technique, l'efficacité de la DT (réorganisation et redéploiement du personnel);
3. Proposer un plan d'exécution du programme de formation qui sera transmis au Fonds pour approbation
4. Proposer une méthode à suivre pour observer une bonne gestion de la dette publique afin d'assurer un remboursement régulier des échéances dues aux partenaires de développement du pays ;

Expérience requise : le postulant à ce poste doit avoir une formation universitaire de niveau 3eme cycle ayant une expérience de dix ans au moins dans la gestion de la dette publique. Il doit avoir une bonne connaissance des mécanismes de financement des institutions multilatérales. Il doit, en outre, avoir les compétences dans la micro-informatique ainsi qu'une bonne maîtrise de logiciels performants d'analyse et de gestion de la dette.

Durée du contrat : Trois (3) mois

Lieu de travail : Ministère des finances /Direction de la Trésorerie, Bujumbura (Burundi)

Termes de référence de l'Expert informaticien

1. Installer la version 5.3 du logiciel SYGADE et le logiciel *DSM+* et former les agents ;
2. Elaborer un plan de formation et assurer la formation des agents de la Direction de la trésorerie à l'utilisation du logiciel SYGADE et *DSM+* déjà installé ;
3. Former les agents à l'analyse et l'interprétation des états de sortie SYGADE, et à effectuer le calcul de la valeur actuelle, la projection sur encours et service de la dette, le calcul des intérêts de pénalité et le calcul des intérêts courus ;
4. Vérifier et contrôler la base des données

Le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en informatique (niveau de 3^{ème} cycle), une grande expérience d'au moins dix ans dans les logiciels de gestion et d'analyse de la dette. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : Trois (3) mois

Lieu de travail : Ministère des finances /Direction de la Trésorerie, Bujumbura (Burundi)

Expert Chargé de la programmation des investissements publics :

L'expert a pour mission de renforcer la Direction générale de la programmation dans ses fonctions de programmation et de suivi des investissements publics ainsi que dans la coordination avec les autres directions impliquées dans la gestion des investissements publics. Ses principales tâches sont :

1. Analyser le système de programmation des investissements dans son ensemble en donnant une attention particulière aux éléments suivants : (i) la revue structure organisationnelle de la DGP afin de proposer une réorganisation ainsi qu'un redéploiement des cadres au sein des différents services ; (ii) les capacités opérationnelles en matière d'identification, de sélection, de programmation, d'exécution et de suivi-évaluation des projets ; et (iii) les liens fonctionnels entre la DGP, les cellules de planifications des ministères techniques et la direction de la Dette, lors de l'élaboration des programmes d'investissements publics ;
2. Formuler un diagnostic précis sur les points ci - haut mentionnés et proposer des mesures susceptibles d'accroître sur le plan administratif et technique, l'efficacité du système dans l'exécution du PIP et de l'utilisation des ressources disponibles ;
3. Proposer dans un délai de trois (3) mois après le début de son intervention un plan d'exécution du programme de formation qui sera transmis au Fonds pour approbation
4. Proposer un mécanisme de concertation entre la DGP et les départements techniques dans la définition des stratégies sectorielles et de programmation des investissements ;
5. Proposer une méthode pour améliorer l'exécution des projets et la coordination de l'aide extérieure à travers un contrôle efficace des décaissements ;

6. Formuler des recommandations sur les améliorations à apporter au système de gestion des informations en matière de suivi physique et financier et d'exécution des projets ;
7. Formaliser une méthode d'évaluation, de programmation, de budgétisation et de suivi physique et financier de projets et d'analyse d'impact sur l'économie nationale et développer des maquettes pour la confection des rapports et des notes de suivi - évaluation des projets ;
8. Contrôler et évaluer la cohérence entre les programmes d'investissements publics, les projets retenus et leur impact sur les politiques sectorielles en particulier sur la pauvreté;

Compétences requises : le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en économie de développement (niveau de 3^{ème} cycle), une grande expérience d'au moins dix ans dans la gestion des projets publics en Afrique. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : Douze mois (12)

Lieu de travail : Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction, Bujumbura,(Burundi).

Expert informaticien chargé du suivi des projets

1. Choisir et installer un système informatique et réseau (matériel et logiciels) pour la gestion physique et comptable des projets permettant un suivi fiable dans les délais raisonnables ;
2. Aider à l'élaboration d'un fichier de projets et de tableaux de bord informatisés pour le suivi des programmes et budgets d'investissements ;
3. Mettre en place des bases de données pour le suivi des financements et des projets de développement ;
4. Elaborer un programme pour le suivi des fonds de contrepartie et des charges récurrentes ;
5. Elaborer un plan de formation et assurer la formation des cadres et agents de la Direction sur le système informatique mis en place ; et
6. Elaborer des guides d'utilisation nécessaires pour les usagers.

Compétences requises : le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en informatique (niveau de 3^{ème} cycle), une grande expérience d'au moins dix ans dans le domaine de l'informatique, notamment dans l'installation de systèmes informatiques. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : trois mois (3)

Lieu de travail : Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction, Bujumbura, (Burundi).

Expert planification des projets, chargé d'appuyer la Cellule de planification du Ministère de l'agriculture et de l'élevage

L'expert a pour mission de renforcer la Cellule de planification dans sa fonction de programmation et de suivi-évaluation des projets dans le secteur. Le consultant aura pour les principales tâches suivantes :

1. Formuler un diagnostic précis sur l'état des lieux : l'environnement institutionnel, les moyens humains disponibles, les moyens matériels
2. Proposer, sur cette base, des mesures susceptibles d'accroître, sur le plan administratif et technique, l'efficacité du de la Cellule (réorganisation et moyens humains),
3. Affiner les modules de formation et de perfectionnement en cours d'emploi pour le personnel du Ministère ou des ministères travaillant en étroite collaboration avec ce dernier. Il devra proposer dans un délai de trois (3) mois après le début de son intervention un plan d'exécution du programme de formation qui sera transmis au Fonds pour approbation ;
4. Renforcer la concertation avec la DPG et définir des procédures et critères d'évaluation et de sélection des projets lors de l'élaboration du PIP;
5. Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des projets et mettre en place une banque de données de projets;

Le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en économie de développement (niveau de 3^{ème} cycle), une grande expérience d'au moins dix ans dans la gestion des projets publics en Afrique. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : Douze (12) mois

Lieu de travail : Ministère de l'agriculture et de l'élevage,
Bujumbura, (Burundi)

Expert planification des projets, chargé d'appuyer la Cellule de planification du MTPE

L'expert a pour mission de renforcer la Cellule de planification dans sa fonction de programmation et de suivi-évaluation des projets dans le secteur. Ses principales tâches suivantes :

1. Formuler un diagnostic précis sur l'état des lieux : l'environnement institutionnel, les moyens humains disponibles, les moyens matériels;
2. Proposer, sur cette base, des mesures susceptibles d'accroître, sur le plan administratif et technique, l'efficacité du de la Cellule (réorganisation et moyens humains) ;
3. Identifier les modules de formation et de perfectionnement en cours d'emploi pour le personnel du Ministère ou des ministères travaillant en étroite collaboration avec ce dernier. Il devra proposer dans un délai de trois (3) mois après le début de son intervention un plan d'exécution du programme de formation qui sera transmis au Fonds pour ;
4. Renforcer la concertation avec la DPG et définir des procédures et critères d'évaluation et de sélection des projets lors de l'élaboration du PIP;
5. Evaluer les besoins à couvrir dans le domaine des infrastructures publiques de base et appuyer l'élaboration d'une stratégie pour le secteur ;
6. Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des projets d'infrastructures et mettre en place une banque de données de projets;

Le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en économie de développement (niveau de 3^{ème} cycle), une grande expérience d'au moins dix ans dans la gestion des projets publics en Afrique. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : Dix (10) mois

Lieu de travail : Ministère des Travaux publics et de l'équipement, Bujumbura, (Burundi)

Terme de référence de l'expert en charge de l'appui de la Direction de l'emploi

L'expert a pour mission de contribuer à une meilleure maîtrise des problèmes de l'emploi à travers une meilleure planification du développement des ressources humaines. Il s'agira de définir une démarche méthodique pour la mise en œuvre de la politique nationale de création et de promotion d'emploi. L'expert aura pour mission :

- (i) d'étudier ou traiter diverses questions socio-économiques relatives à l'emploi dans le secteur structuré et non structuré, le revenus, la productivité ;
- (ii) de compiler, analyser et interpréter les données statistiques en rapport avec l'emploi ;
- (iii) d'appuyer la mise en place d'un observatoire nationale sur l'emploi et la formation (ONEF) ;
- (iv) de donner des conseils sur la politique de l'emploi en particulier des jeunes et sur la politique économique à suivre et les mesures concrètes à prendre. A ce titre le consultant contribuera à l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi.

Le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en économie spécialiste des problèmes de l'emploi et de planification des ressources humaines (niveau de 3^{ème} cycle), avec une expérience d'au moins dix ans dans le développement institutionnel et gestion des ressources humaines. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : Douze (12) mois

Lieu de travail : Ministère du travail et de la sécurité sociale, Direction de l'emploi, Bujumbura, (Burundi)

Terme de référence de l'expert en ressources humaines (CPF)

Objectif de la mission : l'expert a pour mission de renforcer le centre de perfectionnement et de formation (CPF) de manière à créer des capacités nationales de formation en cours d'emploi. Le consultant aura pour mission de :

- (v) procéder à une analyse diagnostic du CPF visant à identifier les dysfonctionnements et de formuler des propositions de réorganisation institutionnelle pour améliorer l'efficacité é du centre en tant que structure de formation en cours d'emploi et de perfectionnement ;
- (vi) développer des méthodes et techniques d'évaluation des besoins en formation ;
- (vii) élaborer des programmes de perfectionnement et de formation en cours d'emploi ;
- (viii) développer, en fonction des besoins, des modules de formation et proposer un programme de formation des formateurs ;
- (ix) en collaboration avec la cellule d'exécution du projet, assurer l'exécution du programme de formation retenu dans le cadre du projet.

Le candidat à ce poste doit avoir une formation universitaire en ressources humaine (niveau de 3^{ème} cycle), une grande expérience d'au moins dix ans dans le développement institutionnel et gestion des ressources humaines. Il doit avoir une bonne connaissance du français qui est la langue de travail du pays.

Durée du contrat : Douze (12) mois

Lieu de travail : Centre de perfectionnement et de formation (CPF), Bujumbura, (Burundi)

Terme de référence du Coordinateur

Objectif : le Coordinateur aura pour mission, sous la supervision du Comité de pilotage du projet, d'assurer le suivi des activités liées au projet. Il doit produire tous les documents relatifs au fonctionnement du projet dont Gouvernement et la Banque ont besoin.

Le Coordinateur aura pour principales fonctions :

1. Gérer quotidiennement le projet et coordonner les actions avec les autres institutions ;
2. Soumettre au Comité de pilotage tous les problèmes rencontrés dans le cadre de l'exécution du projet, et éventuellement de proposer des solutions concrètes ;
3. Assurer toutes les fonctions relatives à la passation des marchés ;
4. Vérifier la conformité avec les règles et procédures de la Banque et du processus d'acquisition des biens/travaux et services pour le compte du Gouvernement dans le cadre de ce projet ;
5. Etablir, avec l'appui des assistants techniques, un programme de renforcement des capacités (formation locale, séminaires, voyages d'études etc.) à exécuter dans le cadre du projet ;
6. Rédiger des rapports trimestriels à l'intention de la Banque et du Gouvernement rendant compte de l'évolution et de l'état d'avancement du projet ;
7. Participer à toute réunion ou séance de travail convoquée par le Gouvernement ou d'autres bailleurs de fonds susceptible d'apporter des idées nouvelles pour améliorer les capacités de gestion économique et sociale du Burundi.

Compétences requises : le candidat à ce poste doit être titulaire d'un diplôme universitaire dans les domaines économiques ayant une bonne expérience dans le domaine du développement institutionnel et de la gestion macro-économique. Il doit avoir de bonne connaissance des procédures de passation des marchés et avoir une expérience d'au moins 10 ans dans l'administration ou dans les organisations internationales.

Durée du contrat : Trois (3) ans.

Lieu de travail : Bujumbura, (Burundi)

Terme de référence du Comptable du projet CEP

Objectif : sous la supervision du Coordonnateur du projet, le Comptable est chargé de la bonne tenue des comptes du projet. A ce titre, il veillera à ce que les moyens du projet soient utilisés dans le cadre du projet et en conformité avec les directives du Groupe de la Banque.

Le Comptable sera responsable des tâches spécifiques suivantes :

- (i) la constitution et la tenue de fichiers relatifs à tous les décaissements du FAT et du Gouvernement en faveur du projet;
- (ii) l'identification et la tenue de listes complètes des entrepreneurs, des fournisseurs et des offres en vue de l'acquisition des biens et services ;
- (iii) la préparation des demandes de dépenses d'équipements pour les activités du projet;
- (iv) la mise en place d'un système de gestion budgétaire et comptable et de vérification interne complet pour la gestion financière des activités du projet;
- (v) la participation à l'élaboration du budget prévisionnel par composante;
- (vi) la bonne tenue de la comptabilité générale et analytique : l'ouverture d'un livre de comptes afin de soutenir les activités du projet, comprenant les comptes en banques et des fournisseurs, ainsi que les signataires des comptes en question;
- (vii) la préparation des demandes de paiement/remboursements pour la signature du coordonnateur ;
- (viii) la préparation des rapports financiers semestriels et d'avancement pour les comptes du projet;
- (ix) le traitement des indemnités et la liquidation des droits du personnel.

Compétences requises : le candidat à ce poste doit être titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine comptable ayant une bonne expérience dans la gestion financière des projets. Il doit avoir de bonne connaissance des procédures de passation des marchés et avoir une expérience d'au moins 10 ans dans l'administration ou dans les organisations internationales.

Durée du contrat : Trois (3) ans.

Lieu de travail : Bujumbura, (Burundi)

Composition et terme de référence du Comité de Pilotage

Composition : le Comité de pilotage sera composé des personnes suivantes :

1. Un représentant de la Direction de la Trésorerie,
2. Un représentant de la Direction de la planification macro-économique,
3. Un représentant de la Direction de la programmation,
4. Un représentant de l'ISTEEBU,
5. Un représentant la Cellule de planification du MINAGRIE
6. Un représentant de la Cellule de planification du MTPE
7. Un représentant du MTSS
8. Un représentant du Secrétariat technique du Comité interministériel du PNRCBG
9. Un représentant de la société civile (à désigner)

Principales tâches du Comité :

1. Le Comité de pilotage travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat technique du Comité Interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre du PRCNGB dont la présidence est assurée par le Ministère de la planification;
2. Le Comité de pilotage du projet, dont le Président sera désigné par le Gouvernement, se réunira tous les trois (3) mois et aura pour principale tâche de coordonner, de suivre l'exécution du projet et de déterminer le cas échéant, les mesures correctives à prendre pour que le projet soit exécuté dans de bonnes conformement à son programme d'activité ;
3. Valider le programme de formation établi par les experts et par le Coordinateur avec l'appui des assistants techniques et suivre son exécution selon le calendrier défini ;
4. Examiner et valider les rapports des consultants à court terme et les transmettre à la Banque pour commentaires ;
5. Dans le mois de sa constitution, il devra tenir une réunion afin d'établir les procédures et directives générales qui guideront l'exécution du projet ;
6. Suivre les activités l'acquisition des équipements et des services de consultants. Il veillera à ce que la comptabilisation des dépenses respecte les procédures de la Banque ;
7. Pour les besoins du suivi du projet, le Comité se réunira une fois par mois pour analyser les progrès accomplis et éventuellement apporter des solutions aux problèmes qui se posent ;
8. Favoriser la concertation entre les différents bailleurs de fonds intervenant dans le domaine du renforcement des capacités.